



Mairie du 15^{ème} arrondissement

Direction Générale des Services

PV n°02/XV/2009

CONSEIL DU 15^{ème}
ARRONDISSEMENT

Lundi 2 MARS 2009

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Vincent Flouquet, Ghislène Fonlladosa, Valérie Giovannucci, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé-de-Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Claude Barrier (pouvoir à Hubert Martinez), Pierre Charon (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Anne Hidalgo, Anne Tachène (pouvoir à Catherine Bruno).

Sont absents :

Mesdames et Messieurs Mathieu Blin, Grégory Canal, Gérard Gayet, Jean-Manuel Hue, Fabrice Rousseau.

≈ ≈ ≈

Monsieur le Maire : Nous allons débiter notre Conseil d'arrondissement avec un certain nombre de pouvoirs qui me sont donnés. Madame Tachène pour Madame Bruno, Monsieur Barrier pour Monsieur Martinez, Monsieur Charon pour Monsieur Courtois.

1 - Désignation des secrétaires de séance : Anne-Charlotte Buffeteau, Philippe Mouricou.

2 - Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement CICA du 16 décembre 2008.

Y a-t-il des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

3 - Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 26 janvier 2009.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

4 - Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 15^{ème} en présence du CICA du vendredi 3 avril.

Je passe la parole à Gérard Sarracani.

Gérard Sarracani : Monsieur le Maire, mes chers collègues. J'ai reçu deux propositions d'ordre du jour pour le Conseil d'arrondissement en présence du CICA du vendredi 3 avril prochain à 19 heures.

La première émane de l'Association « Aménagement Population du 15^{ème} arrondissement » qui exprime le souhait d'avoir une information du Maire de Paris sur les travaux prévus à l'hôpital Necker. Je rappelle que son Président, Monsieur Rondeaux, avait déjà formulé cette demande dans un courrier en date du 25 octobre dernier et qu'il avait bien voulu accepter d'en reporter l'examen après les réunions de concertation du Conseil de quartier concerné qui ont eu lieu en décembre.

La seconde a été adressée récemment par la Ligue des Droits de l'Homme qui aimerait que la question de la vidéo protection dans l'arrondissement soit évoquée. J'observe que les dispositions de l'article 29 de notre règlement intérieur relatif aux relations avec les associations ont été parfaitement respectées puisque les associations de notre CICA ont bien notifié par écrit, au Maire d'arrondissement, huit jours avant la date fixée pour le prochain CA-CICA, le ou les objets sur lesquels elles souhaitent débattre.

Pour notre CA-CICA du 3 avril, je considère que la proposition de l'Association AP 15 devrait être retenue parce que les conditions sont désormais réunies pour qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour. Bien entendu, la proposition de la Ligue des Droits de l'Homme ainsi que celle qui avait été formulée par l'association « Information Action Retraite » le 30 octobre 2008 sur les nouvelles structures d'accueil pour les personnes âgées et retraitées dans notre arrondissement, seront inscrites à l'ordre du jour des prochains CA-CICA.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Sinon, je vais mettre aux voix la proposition de Monsieur Sarracani sur l'ordre du jour du prochain CICA, à savoir, l'hôpital Necker.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

5. DU 66 - ZAC Boucicaut : approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics.

Vous avez un plan qui est affiché sur l'écran, donc je vais passer la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer sur ce projet de délibération. Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la délibération qui nous est présentée, il nous est indiqué, je cite : « la réalisation d'un équipement à vocation culturelle d'environ 750 m² ». Dans la DU 67, il est même précisé que la maîtrise d'ouvrage sera à la charge de la Ville de Paris. Bien entendu, nous ne pouvons que nous réjouir de la décision prise pour que la ZAC accueille un nouvel équipement culturel public, équipement dont manque cruellement le 15^{ème}. Cependant, je voudrais appeler votre attention sur l'évolution quelque peu chaotique de ce projet.

En effet, premièrement, lors de la réunion de concertation sur la création de la ZAC le 5 décembre 2006, il nous a été indiqué qu'un équipement public à vocation sociale, culturelle ou associative était prévu dans la phase 2 pour 4 800 m².

Deuxièmement, lors du CICA sur Boucicaut du 20 mai 2007, tant Monsieur Christophe Girard que Madame Hidalgo indiquaient que sur 3 000 m² serait prévu un équipement culturel à définir : soit des salles de répétition, soit l'extension du conservatoire. Madame Hidalgo évoquait aussi un lieu consacré à la bande dessinée où un lieu nouveau à inventer. Je cite Madame Hidalgo.

Troisième épisode : dans son programme pour les municipales de mars 2008, Madame Hidalgo annonçait, je cite : « nous installerons à Boucicaut les lumières de la Ville, espace dédié aux courts métrage, nous y installerons aussi des salles de répétition ».

Alors, salles de répétition ? Extension du Conservatoire ? Lieu nouveau à inventer ? Lieu destiné à la bande dessinée, aux courts métrage ?

Mes chers collègues, après ces annonces quelque peu divergentes, il serait maintenant temps que la Mairie de Paris engage la concertation pour que le lieu culturel qui sera créé à Boucicaut corresponde le mieux aux besoins en équipements culturels publics dans le 15^{ème}.

Autre incohérence dans ce projet : la surface qui sera réservée à cet espace, qui sera significative de l'ambition que la Ville voudra bien donner à ce nouvel équipement. En effet, de 3 000 m² en 2007, aujourd'hui cet espace est annoncé dans la délibération qui nous est soumise, pour 750 m². J'ai même relevé que, dans le rapport de la commission sur les concessions d'aménagement urbain qui est joint à l'annexe de la convention que nous examinons, il était prévu, je cite, « un équipement majeur, à vocation culturelle de 3 700 m² ». Je vous indique que cette commission a d'ailleurs délibéré récemment, le 7 novembre 2008. Alors, c'est 750 m² ou 3 700 m² ? Nous avons ces deux chiffres dans la même délibération. Est-ce un équipement culturel majeur ou un projet que la Ville de Paris aurait finalement décidé de réduire à sa portion congrue ?

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne pouvons rester ni dans le flou, ni dans les incohérences. Les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants de notre Conseil ont d'autres ambitions plus à la hauteur des besoins en matière d'équipement culturel dans le 15^{ème}, ambitions, que, visiblement, la Mairie de Paris, pour le 15^{ème}, n'a pas, puisqu'elle ferme la bibliothèque Vaugirard, licencie brutalement le Directeur du Théâtre Silvia Monfort et s'apprête à sacrifier la vocation théâtrale tout public de ce théâtre pourtant fleuron culturel de notre arrondissement.

C'est pourquoi je vous propose de voter un vœu au Maire de Paris qui dirait :

« Les élus du Conseil d'arrondissement du 15^{ème} demandent au Maire de Paris :

- Premièrement : que l'espace réalisé dans la phase II de la ZAC Boucicaut soit prévu avec une surface de 3 700 m²,
- Deuxièmement : que ce nouvel équipement public soit destiné à recevoir un second conservatoire qui fait cruellement défaut dans le 15^{ème} et qui serait très bien situé dans cette partie sud-ouest du 15^{ème},
- Troisièmement : que le Maire de Paris engage la concertation pour déterminer quel équipement culturel supplémentaire pourrait être créé si la surface nécessaire à un second conservatoire ne demandait pas l'utilisation totale de ces 3 700 m² ».

Je vous remercie de votre attention, mes chers collègues, et je vous invite à voter ce vœu rattaché en séance.

Monsieur le Maire : Nous allons voir pour ce vœu rattaché, effectivement. Je vais passer la parole à ceux qui l'ont demandée. Madame Malassis.

Françoise Malassis : Monsieur le Maire, Je voudrais juste poser une question : j'aimerais connaître la date d'ouverture de la crèche qui est installée dans le pavillon Lenègre, parce que celle-ci nous est annoncée depuis l'année dernière et il semblerait que de mois en mois, la date d'ouverture soit reculée et j'aimerais avoir une information quant à l'ouverture de cet établissement qui est tellement attendu par les parents de l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voudrais vous dire que nous ne dissimulons pas notre surprise de découvrir comme ça, au débotté, ce vœu non rédigé, non déposé sur les tables, non transmis dans les délais et dont le rattachement d'ailleurs à cette délibération reste tout de même assez aléatoire, puisque je pensais que nous parlerions de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC Boucicaut. Madame Fonlladosa en a décidé autrement, mais je proteste au nom de notre groupe, sur la méthode telle qu'elle est utilisée d'autant que ce n'est pas la première fois que nous protestons et nous entendons dire notre insatisfaction face à cette méthode de travail. Pour autant, nous ne voulons pas fuir le débat, et nous allons donner, évidemment, notre position sur ce sujet.

Madame Fonlladosa parle d'abord d'incohérence sur le projet. Qu'il nous soit permis de rappeler que ce n'est pas le mot qui aurait du être choisi, mais c'est plutôt le mot d'une très grande cohérence, puisque dès le début des discussions, des débats que nous avons eus avec les habitants du 15^{ème} arrondissement, en Conseil d'arrondissement, nous avons toujours dit que nous souhaitions implanter, à Boucicaut, un équipement culturel et donc, nous avons là, effectivement ce soir, la confirmation qu'il y aura bien un équipement culturel à Boucicaut, et en soi, il me semble que c'est quelque chose qui mériterait d'être salué plutôt que critiqué comme vous l'avez fait.

Alors, vous dites : « ça ne fait plus que 750 m². Est-ce que vous nous confirmez que cela fera 750 m² ? » Oui, au moment où je vous parle, nous travaillons sur un projet qui serait effectivement aux alentours de 750 m². Pourquoi 750 m² ? Parce que si la culture est quelque chose qui nous préoccupe et constitue une de nos priorités municipales, le logement social en est tout autant une également et une, je dirais, dont l'urgence sociale est telle qu'il faut agir.

Nous avons décidé, effectivement, de privilégier le logement social à Boucicaut. Alors, chacun pourra, par rapport à ses options politiques, se positionner par rapport à ce choix, mais nous assumons tout à fait le choix de faire du logement social et de

l'accession à la propriété, car il y en aura aussi à Boucicaut et nous souhaitons effectivement y mettre la superficie qui sera nécessaire.

Alors, 750 m², d'abord ça n'est pas rien, cela permet de faire des choses tout à fait intéressantes, et nous aurons ici, sans doute, encore l'occasion d'étudier, de débattre, de nous positionner sur les projets tels que la Ville de Paris souhaitera les proposer. Je ne les connais pas, mais ça sera peut-être ceux que vous avez cités, il y en aura peut-être d'autres, mais bien sûr, nous aurons des débats et les conseillers du 15^{ème} arrondissement auront à se prononcer sur le choix définitif qui sera fait.

Mais je voudrais signaler que, par rapport à la critique qui est faite souvent à notre arrondissement d'être un désert culturel, nous avons, nous, pris nos responsabilités et il ne faut pas sous estimer ce qui est fait, ce qui a été fait, et ce qui le sera. Je pense à la Maison des Associations que l'on passe un peu trop sous silence et qui est une grande réalisation de la précédente mandature sur laquelle il y a pas mal d'activités culturelles puisque nous avons beaucoup d'associations culturelles qui y font des expositions, des réunions, des colloques, des réunions publiques.

Nous aurons aussi, sous cette mandature, une autre réalisation qui est la rénovation du patronage laïque et il s'agit d'une revendication qui est portée par de très nombreuses associations depuis déjà de longues années. Il y aura donc des activités culturelles. Il y aura de la place pour les activités culturelles au patronage laïque.

Enfin, je m'élève en faux par rapport à ce que vous avez dit sur la bibliothèque Vaugirard. La bibliothèque Vaugirard, Madame Fonlladosa, ne fermera pas et restera une bibliothèque. Ces assurances ont été données à Monsieur Goujon à plusieurs reprises par Christophe Girard, il nous l'a confirmé. Je constate qu'il y a, je dirais, la volonté de porter un discours en étant sourd, de l'autre oreille, celle qui entend le message de la Ville de Paris. Nous prenons en compte certaines réalités, Madame Fonlladosa, et parmi celles-ci, il y a la fréquentation de la bibliothèque Vaugirard. Or, le taux de fréquentation de cette bibliothèque est considérable. Nous ne sommes pas aveugles. Nous le prenons en compte.

Donc cette bibliothèque demeurera une bibliothèque, va demeurer ouverte, mais, naturellement, nous continuerons d'observer le taux de fréquentation. Ce taux de fréquentation, je l'ai dit, était important, il le demeure mais il a un peu diminué depuis l'ouverture de la Médiathèque Marguerite Yourcenar. Nous verrons, dans les mois à venir, dans les années à venir, ce qu'il en sera. Je ne suis pas devin. Mais en tout cas, ne vous amusez pas à faire peur aux habitants du quartier, nous conservons évidemment ouverte cette bibliothèque Vaugirard.

Quelqu'un d'autre s'exprimera sans doute sur le théâtre Silvia Monfort, sans doute Claude Dargent qui siège au Conseil d'Administration ?

Monsieur le Maire : Il y aura une intervention là-dessus puisqu'il y a un vœu. Cela ne fait pas partie du débat.

Gilles Alayrac : Monsieur le Maire, si vous le permettez, je terminerai mon propos en évoquant la proposition que fait Madame Fonlladosa, d'ouvrir un second conservatoire municipal. Nous n'avons pas, sur ce sujet, la même approche. Moi, je crois, en fait, votre intention est de fermer le conservatoire municipal de la rue Bargue, j'ai souvent entendu dire, « il est mal situé, mal desservi par les bus, » je l'ai entendu très fréquemment.

Nous, nous pensons, au contraire, que dans ce quartier, où il y a beaucoup de logement social, il est nécessaire d'offrir une activité culturelle et musicale de proximité et je confirme que le conservatoire Frédéric Chopin demeurera ouvert. Je confirme, comme nous l'avons toujours dit, que notre intention est de l'agrandir et nous comptons le faire sur cette mandature, et je dirais que nous pourrions aussi faire preuve d'imagination et peut-être essayer de voir si on ne peut pas transporter certaines activités du conservatoire Frédéric Chopin dans des écoles.

Il faut aussi imaginer qu'il puisse s'exporter, aller au plus près des habitants dans les quartiers et plutôt que d'imaginer l'ouverture d'un deuxième conservatoire dont je vois bien ce que deviendrait le premier, nous pensons plutôt qu'il faudrait faire preuve d'imagination. Merci .

Monsieur le Maire : Juste un mot quand même, avant de passer la parole aux autres orateurs parce que là, on entend dire tout et n'importe quoi, cela m'étonne d'ailleurs de la part de Monsieur Alayrac qui nous habitue par ailleurs à des interventions plus sérieuses et plus rigoureuses sur un certain nombre de points que je vais reprendre un par un.

Monsieur Alayrac, d'une part, puisque vous avez évoqué le règlement de ce Conseil, je vous renvoie à l'article 21 selon lequel : « tout membre du Conseil d'arrondissement peut présenter des projets de vœux en cours de séance » et « le Conseil d'arrondissement en débat après avoir statué sur leur éventuelle mise en discussion, sur proposition du Maire d'arrondissement » ce que je m'apprête à faire, évidemment.

Je vous dis simplement, je vous pose une question, mais enfin, j'ai la réponse : comment voulez-vous, Monsieur Alayrac, qu'un adjoint ou un élu de ce Conseil d'arrondissement puisse déposer un vœu dans les délais, c'est-à-dire huit jours avant que l'ordre du jour du Conseil soit envoyé puisqu'il ne connaît pas, par définition, les dossiers, les projets de délibération qui vont figurer à l'ordre du jour, une semaine avant que ceux-ci ne nous arrivent ? Donc, ce n'est absolument pas possible, évidemment, - un peu de calme, s'il vous plaît, ne vous excitez pas comme ça, cela ne mérite pas ça - c'est la raison pour laquelle au Conseil de Paris, comme au Conseil d'arrondissement, nous avons cette procédure des vœux rattachés qui existe, simplement pour permettre - peut-être que vous voulez museler les élus - mais pour permettre aux élus de pouvoir faire des

propositions sur des projets de délibération qu'ils n'ont évidemment pas eus, une semaine avant qu'ils ne leur soient adressés. Ceci paraît assez logique.

Deuxièmement, les choses sont beaucoup plus graves que le dit encore Madame Fonlladosa. Sur cet équipement culturel, elle a rappelé effectivement que dans les premiers projets, et vous avez cité des réunions d'information auxquelles, vous vous en souvenez certainement, j'ai participé, c'était d'ailleurs je crois, au patronage laïque à l'époque, sur cette opération Boucicaut, avec Monsieur Chemetov.

Dans ces projets de départ - et c'est redit d'ailleurs dans les documents qui nous sont envoyés - il y avait un établissement culturel de 3 800 m². On se trouve aujourd'hui, avec 750 m² !

La difficulté supplémentaire c'est qu'il y a un nouveau couac ! Sur le plan réglementaire parce que le 17 février, mes chers collègues, il faut que vous sachiez que j'ai reçu par fiche navette, ces projets de délibération, sur lesquels je dois donner mon autorisation pour les introduire sur ALPACA ; cela ne veut pas dire que je les approuve, cela veut dire que j'approuve qu'ils soient soumis à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement, c'est une procédure habituelle à la Ville. J'ai donné donc mon accord pour cette introduction qui a eu lieu quelques jours plus tard, le 23 février et là, stupeur, puisqu'en comparant les deux documents, celui pour lequel j'ai donné mon accord pour l'introduction dans ALPACA et le document que vous avez reçu, il n'y a pas les mêmes chiffres et les mêmes éléments et d'importants changements ont été opérés, sans même que l'on m'en ait prévenu.

Dans le document reçu le 17 février, l'équipement à vocation culturelle fait encore 1 500 m², bon, il est passé de 3 800 m² à 1 500 m², mais enfin à 1 500 m² et dans le document reçu le 23 février, ce ne sont plus que 750 m² ! Les mètres carrés de logement sont de 29 000 m² dont 14 000 m² de logements sociaux dans le document que j'ai reçu et dont j'ai autorisé la distribution sur ALPACA le 17 février et deviennent, le 23 février, dans le document que vous avez reçu, 29 750 m² dont 14 575 m² de logements sociaux, quant à la participation financière de la Ville, entre les deux documents, elle passe de 2 730 000 euros à 2 180 906 euros.

J'ai failli vous demander de délibérer sur le premier projet puisque c'est le seul à avoir suivi la procédure que s'impose elle-même la Ville de Paris. Mais finalement, pour être plus proche de la réalité, puisque je pense que c'est le projet qui nous sera soumis au Conseil de Paris, j'ai fait diffuser le deuxième projet. Avouez qu'il est quand même très compliqué de débattre là-dessus.

Nous allons sûrement débattre également, dans cette discussion, sur beaucoup de points, d'équipements publics, de logement social, de jardins : il y a une confusion énorme dans les dossiers qui nous sont soumis, entre ce que nous avons sur notre table, aujourd'hui et les différentes évolutions de ce projet, depuis son origine elle-même.

Si vous lisez très attentivement - ce que vous avez tous fait, j'imagine- les documents qui sont sur votre bureau, vous vous apercevrez qu'il y a même, dans ces documents qui nous sont soumis aujourd'hui, des chiffres qui sont différents pour l'équipement culturel mais aussi pour les jardins et autres choses encore. Je pense donc que ce n'est pas de bonnes méthodes pour consulter les élus si on ne leur donne pas les bons éléments.

Un point encore pour répondre à Monsieur Alayrac. Vous évoquez les réalisations en matière associative qui ont été faites sous la précédente mandature comme la Maison des Associations, nous nous en réjouissons, et d'ailleurs nous avons toujours accompagné cet équipement, mais c'est un équipement tout d'abord associatif avant d'être culturel. Ce n'est ni un théâtre, ni un conservatoire, ni une salle de répétition, ni une salle de danse. Les choses sont différentes, là, c'est associatif comme le sera certainement le patronage laïque une fois rénové, encore que nous ne connaissions pas les éléments à ce stade.

La bibliothèque Vaugirard restera ouverte, on s'en réjouit, ce n'est pas ce qu'ont l'air de dire, mais je vous en donne acte, les différentes organisations syndicales et professionnelles qui restent très inquiètes, surtout des compressions d'effectifs.

D'ailleurs, j'en profite - mais ce n'est pas le sujet - pour vous demander d'examiner aussi très attentivement, pour ceux qui ont un peu d'influence dans cette ville, le fonctionnement de la bibliothèque « Marguerite Yourcenar », notamment le dimanche, où les effectifs sont insuffisamment nombreux, où la Directrice est venue me voir pour me demander de retarder l'heure d'ouverture le dimanche et de la faire passer de 11 heures à 13 heures parce qu'elle n'a pas la possibilité, avec les effectifs insuffisants dont elle a été dotée, de la faire fonctionner correctement.

Et puis, vous nous avez rassurés, et je vous en donne acte, Monsieur Alayrac, sur la bibliothèque Vaugirard. Je vous rassure sur le Conservatoire de la rue Bague. Je rencontre très souvent son Directeur, Peter Vizard. Nous avons, je pense là-dessus, un beau projet qui est, soit de l'agrandir, bien sûr, et nous sommes tout à fait favorables à son agrandissement, encore faudra-t-il que vous établissiez la domanialité, la patrimonialité des parcelles qui sont dans ce secteur, parce que j'ai fait une réunion de trois heures avec les services de la Ville concernés, et on n'a pas encore compris ce qui appartenait aux uns et aux autres, mais, enfin, cela avance.

Et puis, bien sûr, nous sommes un arrondissement de 230 000 habitants, 235 300 d'ailleurs depuis le dernier recensement et je me réjouis que cet arrondissement soit plus peuplé aujourd'hui. Il a évidemment besoin d'un conservatoire supplémentaire par rapport aux arrondissements qui ont 3 ou 4 fois moins d'habitants que nous et qui en possèdent un. Je pense que personne ne peut douter de l'utilité de cet équipement.

Je vais donc passer la parole maintenant, à d'autres élus qui l'ont demandée. Je ne peux pas répondre à Madame Malassis parce que cela fait un an et demi que cette crèche aurait dû ouvrir, mais Madame Claire de Clermont-Tonnerre répondra à l'ensemble des orateurs. J'essaierai de me cantonner à quelques réponses en fin de débat.

Qui veut intervenir sur la ZAC Boucicaut ? Madame Malherbe.

Jacqueline Malherbe : Oui, c'est un détail qui n'en est pas un. J'entends parler de logements sociaux et je commence à être un peu étonnée que l'on n'adjoigne pas la création d'une école parce qu'avec ces logements sociaux, arrive une population avec enfants. Je m'en réjouis, mais quid, puisque l'on ne peut pas répondre pour la crèche, mais une école, dans ces endroits-là, n'est même pas, pour l'instant, à l'état de projet. Je m'en inquiète.

Monsieur le Maire : Monsieur, laissez parler, au lieu de vociférer, les orateurs. Chacun s'écoute dans la démocratie. Mais c'est ce que vous êtes en train de faire, Monsieur Dargent, je ne vous passe pas la parole. Vous laissez parler les orateurs qui vous laissent parler également.

Je suis maître de l'ordre du jour, Monsieur Dargent, je ne vous passe pas la parole. Non, alors pour un rappel au règlement, je vous en prie, mais cessez de vous énerver constamment puisque chacun vous écoute et chacun essaye de s'écouter dans la sérénité et la démocratie.

Claude Dargent : Je ne m'énerve pas, sauf quand vous, premièrement, vous ne respectez pas les droits de l'opposition. Vous savez que le rappel au règlement est de droit, attendez Monsieur le Maire, soit vous parlez, soit je parle.

Monsieur le Maire : Je vous ai donné la parole, ne dites pas n'importe quoi. Puisque je vous l'ai donnée, alors, parlez, pour un rappel au règlement. J'attends l'article sur lequel cela se fonde d'ailleurs.

Claude Dargent : Premier point : depuis le début de ce Conseil, vous ne cessez d'utiliser des termes qui ne sont pas acceptables. Monsieur le Maire, vous avez dit que nous vociférions. Je vous demande de retirer ce terme.

Monsieur le Maire : Bon, je ne retire pas, parce que vous avez vociféré.

Claude Dargent : Bon, très bien, Monsieur le Maire. Dans ces conditions, nous allons quitter ce Conseil d'arrondissement. Il est inadmissible que vous utilisiez ces termes et on va les reprendre.

Monsieur le Maire : Très bien, reprenez-les, cela ne me dérange pas du tout, c'est la réalité !

Claude Dargent : Monsieur le Maire, je peux parler sans que vous ne m'interrompiez de nouveau ?

Monsieur le Maire : Ah, mais je croyais que vous partiez ! Il faut savoir !

Claude Dargent : Est-ce que je peux terminer, Monsieur le Maire ? Monsieur le Maire, on ne va pas tenir six ans comme cela, je vous préviens tout de suite.

Monsieur le Maire : Mais, vous essayez de provoquer, Monsieur Dargent, alors que tout se passait convenablement jusqu'ici. Vous être un provocateur, Monsieur Dargent, tout le monde le sait ! Alors terminez sur votre rappel au règlement, Monsieur Dargent. Monsieur Dargent, je n'ai pas compris sur quel article vous vous fondiez d'ailleurs, pour votre rappel au règlement.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, il n'est pas admissible que vous utilisiez le terme que vous avez employé. L'opposition ne « vocifère » pas, lorsqu'elle conteste les dires qui sont les vôtres. Donc, soit vous retirez ce terme de « vociférer », soit nous quittons ce Conseil d'arrondissement. Les choses sont claires.

Il y a un respect entre la majorité et l'opposition. Ce respect, jamais, imaginez un seul instant, que le Maire de Paris se permette de dire que vous vociférez, Monsieur le Maire ! Imaginez-le un seul instant !

Monsieur le Maire : C'est constant, bon exemple, ça va beaucoup plus loin, même !

Claude Dargent : Je vous demande, Monsieur le Maire, de prendre modèle sur ce point là, sur la façon républicaine dont les choses se passent au Conseil de Paris. En l'occurrence, l'opposition ne vocifère pas lorsqu'elle critique, et, en l'occurrence, il faut qu'ici, dans cette enceinte, comme au Conseil de Paris, on se respecte mutuellement.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac, rappel au règlement également ? Sur un article précis du règlement intérieur ?

Gilles Alayrac : C'est simplement pour corriger le terme qui a été employé par Madame Malherbe qui dit qu'il n'y a pas d'école à Boucicaut, notre réaction, qui n'est pas une vocifération, c'est que nous avons compris..... je vous ai mal compris, sans doute.

Jacqueline Malherbe : Excusez-moi, je me suis peut-être mal exprimée.

Monsieur le Maire : Madame Malherbe, s'il vous plait, vous n'avez pas la parole.

Gilles Alayrac : Nous avons compris qu'il n'y avait pas d'école à Boucicaut, tout simplement, donc nous marquons une vive réaction, mais ça n'est pas une vocifération.

Monsieur le Maire : Disons, une vive réaction, ce sera au procès-verbal. Madame Malherbe, qu'est-ce que vous avez dit ? Vous permettez que je passe la parole à Madame Malherbe ? Je suis maître de l'ordre du jour, et ce n'est pas vous qui allez commander cette séance ! Madame Malherbe a la parole.

Jacqueline Malherbe : Alors, je précise évidemment qu'il y a une école à Boucicaut. Je dis que, dans tout l'arrondissement, je vois qu'il y a des prévisions de construction de logements sociaux et que, pour l'instant, je n'ai pas vu que ce soit accompagné d'un quelconque projet d'école pour l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Alors, je voudrais juste intervenir sur l'observation de Madame Malherbe, parce qu'elle est tout à fait essentielle. Nous avons, dans ce secteur, une très forte occupation de l'école Théodore Deck qui est l'école la plus occupée, il y a plus de 360 élèves, 11 classes, c'est l'école la plus occupée de notre arrondissement.

A partir du moment où des réalisations de logements sociaux nouvelles vont avoir lieu, il est bien évident qu'il faudra envisager, en tout cas, c'est ce que j'ai demandé à Madame Moisan, qui est la Directrice des Affaires Scolaires, plus particulièrement, la réalisation d'une école supplémentaire dont ce quartier manque pour accueillir les enfants supplémentaires qui ne manqueront pas d'arriver en fonction de la construction de logements sociaux.

Donc, j'ai bien enregistré la vive réaction de Monsieur Alayrac et de Monsieur Dargent.

Madame Bessis a pris la parole. Vous permettez que je passe la parole à Madame Bessis ? Vous aurez la parole à votre tour, encore que, ce n'est pas dans le règlement, mais voyez, je suis très ouvert. Madame Bessis.

Catherine Bessis : Monsieur le Maire, chers collègues, juste une précision par rapport aux écoles. Effectivement, dans ce quartier du 15^{ème} arrondissement, actuellement, des classes ont été fermées - il y a deux ans, par exemple, à François Coppée, qui est juste à côté, deux classes ont été fermées - il y a de la place dans les écoles de proximité et, Madame Malherbe, vous dites non, mais je pense que si, donc je pense qu'effectivement, il faudrait revoir, aussi, la carte scolaire dans la mesure où elle existerait encore, ce qui permettrait aussi de redistribuer, de voir, par rapport à ces logements sociaux, une meilleure mixité sociale dans ce quartier là. Merci.

Monsieur le Maire : Juste pour répondre à Madame Bessis. Lorsque j'ai rencontré Madame Moisan, accompagnée de ses collaborateurs, elle a admis la nécessité de réaliser une école dans ce quartier pour alléger les effectifs dans les écoles voisines. C'est sur cela que nous travaillons.

Madame Lalem.

Fatima Lalem : Monsieur le Maire, je crois qu'il y a un incident. Vous refusez totalement de changer la terminologie, vous avez l'habitude d'avoir des expressions qui ne sont absolument pas respectables, ni acceptables pour les élus que nous sommes, dans une assemblée démocratique et républicaine. Nous vous demandons de retirer le terme que vous avez utilisé, vous le refusez. Donc, à mon tour, je demande à mes collègues une suspension de séance si vous maintenez votre refus.

Monsieur le Maire : Avant de suspendre, la suspension est de droit si le Président de groupe la demande, Monsieur Destrem voulait intervenir là-dessus.

Alain Destrem : Mes chers collègues, Monsieur Dargent est un spécialiste du réveil des Conseils d'arrondissement, parce que tout d'un coup, c'était calme, tranquille et hop, je prends la parole, d'ailleurs je la monopolise parce que j'empêche le Maire de s'exprimer, j'insiste pour l'avoir, et je m'exprime.

Alors, moi, le temps que vous étiez en train de parler, et de reprocher au Maire le terme « vociférer », j'ai regardé sur un dictionnaire, à travers les portables, la définition du mot vociférer, et je vous la lis. Monsieur Dargent, ne croyez pas que c'est ce que j'ai entendu, ni même ce que je pense que vous avez fait, bien entendu. « Vociférer : c'est parler avec l'accent de la colère » comme dirait Gaudin, « pousser des clameurs », je n'y suis pour rien, synonymes : « hurler, parler en montrant son énervement ».

Je ne sais pas si la manière dont vous vous exprimez dans certains conseils correspond au terme vociférer, ou s'il faut reprendre le dictionnaire pour que l'on trouve une autre définition, mais en tout cas, je viens de la lire, je vous permets de vous y référer si vous pouvez trouver cela sur votre dictionnaire personnel dans votre ordinateur de poche ou je ne sais pas quoi, et vous verrez que c'est exactement la définition et donc, je crois que cela ne mérite pas, en tout cas, de faire des reproches à ce point, à notre Maire d'arrondissement. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Cela correspond effectivement à la définition parfaite de ce qui s'est passé il y a un instant, pendant que Madame Malherbe s'exprimait. Monsieur Dargent, pour conclure là-dessus.

Claude Dargent : Je ferai remarquer d'abord qu'ici on a autre chose à faire qu'à perdre du temps. Je considère que l'intervention de Monsieur Destrem, en l'occurrence, on aurait pu volontiers s'en passer parce que je ne vois pas ce qu'elle apporte au débat. Donc, nous demandons une suspension de séance de 5 minutes.

Monsieur le Maire : Vous avez une suspension de séance de 5 minutes.

* :* :* :*

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, si vous voulez bien regagner vos sièges, nous allons reprendre le cours normal, j'espère, de notre séance. Si vous voulez bien regagner vos sièges. Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire. Est-ce que nous avons bien compris, en vous entendant dire que vous retiriez « vociférer » et que vous le remplaciez par « vive réaction » ?

Monsieur le Maire : Je veux bien être compréhensif, très ouvert, vous donner la parole, comme le règlement intérieur le prévoit et même au-delà, mais je ne souhaite pas, Monsieur Dargent, constamment par votre pratique, que vous déstabilisiez ce Conseil par des actes de provocation dont vous êtes coutumier.

Nous avons des affaires sérieuses à traiter pour les habitants du 15^{ème}. J'ai enregistré ce qu'a dit Monsieur Alayrac qui a parlé de « vive réaction ». Pour ma part, j'ai employé un autre terme qui est celui de vocifération, dont on a donné une définition qui ne me semble pas être injurieuse. Disons que nous avons une appréciation peut-être différente au niveau des termes, j'accepte que ce soit une « vive réaction ». Moi, je dis qu'il y a eu ce terme que j'ai employé « vocifération », mais j'accepte que ce soit une « vive réaction » puisque Monsieur Alayrac, qui, lui, n'en est pas coutumier, a donné une bonne terminologie.

On va peut-être passer aux affaires du Conseil.

Claude Dargent : Nous allons revenir aux affaires du Conseil. Simplement, c'est un élément important de la façon dont ce Conseil se passe que de savoir comment l'opposition y est traitée. Nous voulons de ce point de vue là vous indiquer, Monsieur le Maire, que vous êtes coutumier des dérapages verbaux. Il y a eu de nombreux exemples depuis le début de cette mandature.

Nous vous indiquons ici, que nous ne tolérerons plus aucun dérapage verbal de ce type car ce qui fait la réalité de nos institutions, c'est le respect de l'opposition, quelle que soit l'assemblée où l'on se trouve. Nous n'accepterons plus ces dérapages et chaque fois que vous emploieriez un terme de ce type, il n'est pas besoin des citations de Monsieur Destrem pour savoir que le terme de « vocifération » est un terme qui ne relève pas du langage des assemblées de ce pays -et cela depuis un certain temps - et il en est d'autres, et donc, à chaque fois que vous ferez un dérapage verbal, il y aura rappel au règlement et nous quitterons cette assemblée.

Ceci étant précisé, je voudrais apporter quelques éléments sur le fond du dossier.

Monsieur le Maire : Ah ! Quand même ! Allez-y, vous avez la parole.

Claude Dargent : Merci, Monsieur le Maire. Le « quand même » en tant que tel ne se justifie pas.

Monsieur le Maire : Je veux bien être censuré constamment sur le moindre de mes mots, mais « quand même » n'est pas encore, à mon avis, une injure. N'exagérez pas Monsieur Dargent, allez-y, parlez, vous avez la parole et vous avez commencé vos 5 minutes.

Claude Dargent : Nous ne désespérons pas que vous pourrez faire des progrès et qu'à la fin de cette mandature, vous dirigiez ce Conseil sur le ton qu'il convient à un Maire d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Vous n'êtes pas mon professeur, pas dans cette salle, vous pouvez avoir des élèves par ailleurs, ici vous n'êtes pas mon professeur.

Claude Dargent : S'agissant donc du fond de ce dossier, on a entendu beaucoup de choses qui n'avaient pas grand-chose à voir avec la délibération qui nous est proposée ici. Moi, je retiens avec mes collègues, un certain nombre d'éléments. Nous avons toujours dit que sur cette ZAC, il y aurait un équipement culturel.

Monsieur le Maire, vous faisiez allusion à la phase de concertation qui a eu lieu, il faudrait rappeler qu'elle a eu lieu depuis de nombreuses années. Depuis, il s'est passé beaucoup de choses. La question du logement, en particulier, a pris une acuité bien plus importante qu'elle n'en avait à l'époque.

Ce programme, tel qu'il a été conçu par Paul Chemetov, est un programme dont l'une des caractéristiques est d'être très peu dense. Or, la caractéristique de l'évolution du débat public et du débat politique public, depuis un certain nombre d'années, notamment s'agissant des collectivités locales, est la nécessité de construire du logement, et notamment, du logement social.

Le 15^{ème} arrondissement, vous le savez Monsieur le Maire, est en dessous des objectifs de la loi en la matière puisque nous devons être aujourd'hui à 15% ou 16% de logements sociaux alors que l'objectif fixé par la loi est de 20%.

Il convient donc que le 15^{ème} apporte sa contribution au rattrapage parisien par rapport à cet objectif et nous entendons qu'il le fasse. Alors après, l'équation, elle est simple.

A partir du moment où on a une parcelle qui est caractérisée par un programme qui est très peu dense, effectivement, si on veut trouver un peu plus d'espace pour des logements sociaux, cela veut dire qu'il faut réfléchir sur la destination de chacun des mètres carrés concernés. Je pense que, avec mes collègues, une des choses que l'on peut garantir ici, c'est un équipement culturel de grande qualité et c'est cela qui compte. Effectivement, la surface a été réduite par rapport à ce qui avait été, un temps, envisagé, mais j'ai expliqué pourquoi à l'instant, je n'y reviens pas.

Madame Fonlladosa a évoqué le fait que des idées différentes avaient été citées par rapport au destin de cet équipement. A partir du moment où on est dans une logique de concertation et de dialogue, cela ne me paraît pas illégitime que l'on agite des idées différentes avant de faire un choix, c'est même la caractéristique de la concertation. La concertation, le dialogue, cela veut dire qu'effectivement, on évoque plusieurs issues et plusieurs possibilités.

Je rappellerai, d'ailleurs, que la Ville de Paris aurait souhaité que la délibération dont nous traitons aujourd'hui arrivât plus tôt. Simplement, ce n'était pas possible. Pourquoi ? Parce que le désamiantage de Jussieu, ce qui est de la responsabilité de l'Etat, a pris un retard considérable et c'est la raison pour laquelle nous ne voyons passer cette délibération qu'aujourd'hui et non pas il y a deux ans, trois ans, comme cela avait été prévu initialement. De ce point de vue là, la responsabilité n'est pas du côté de la Ville de Paris, elle est du côté de l'Etat, et de ce point de vue là, elle est pleine et entière.

Sinon, j'ai entendu que l'on évoquait d'autres dossiers. S'agissant de l'ouverture de la crèche, je pense que l'Adjointe au Maire chargée de ces questions a toute possibilité de se rapprocher de la Mairie de Paris et de lui demander des dates précises en la matière, Ce n'est évidemment pas ici que l'opposition va lui répondre sur ce point.

D'après ce que je sais, c'est dans la période du printemps que les choses seront terminées, maintenant, encore une fois, ce n'est pas à nous de répondre à cette question et je voudrais d'ailleurs, c'est une remarque un peu plus générale, que l'on cesse, dans ce Conseil, de considérer que c'est à l'opposition locale d'apporter les réponses que se pose la majorité locale alors qu'elle a évidemment tous les moyens de les poser en tant que majorité locale à la Mairie de Paris.

Je terminerai par la question de la bibliothèque Vaugirard sur laquelle un certain nombre de personnes fonde beaucoup de désinformation en la matière.

J'ai entendu, Monsieur le Maire du 15^{ème} citer les organisations syndicales, je ne peux que l'engager, effectivement, à tenir compte plus fréquemment du discours des organisations syndicales, pas seulement d'ailleurs sur les dossiers locaux, mais aussi sur les dossiers nationaux.

Sur ce point de vue, les choses sont claires, je l'ai toujours dit et cela ne changera pas, il y a une bibliothèque qui s'appelle Marguerite Yourcenar qui a été ouverte, on ne peut pas l'oublier, maintenant la bibliothèque Vaugirard, elle existe, elle a une histoire, est dotée, et en tant que telle il n'est pas question de la fermer, simplement on verra comment l'ensemble de la vie culturelle de l'arrondissement évolue, mais il n'est pas question de fermer la bibliothèque Vaugirard. De ce point de vue-là, je voudrais que l'on cesse d'essayer de propager des fausses rumeurs.

S'agissant enfin du Conservatoire, on y reviendra tout à l'heure, mais il a été dit, et je voudrais redresser cela, qu'il y avait des arrondissements qui ont 3 ou 4 fois moins de population que le 15^{ème} qui ont un conservatoire, ce n'est pas vrai, Monsieur le Maire, vous le savez bien, les arrondissements du centre de Paris n'ont pas chacun un conservatoire. Il y a un conservatoire du centre de Paris qui couvre de nombreux arrondissements. Donc, en l'occurrence, il est faux de dire qu'il y a des arrondissements qui ont 3 ou 4 fois moins d'habitants et qui ont un conservatoire, ça n'est pas conforme à la réalité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous remercie Monsieur Dargent. Juste une précision, puisque vous mettez en cause mes affirmations. Vous savez très bien qu'il y a un conservatoire pour le 7^{ème} arrondissement, qu'il y a un conservatoire pour le 6^{ème} arrondissement, qu'il y a un conservatoire pour le 5^{ème} arrondissement et le 8^{ème} arrondissement. Tous les arrondissements ont des conservatoires sauf les 1, 2, 3, 4 et vous savez bien que dans le 17^{ème}, il y en a maintenant 2. Ce que j'ai dit était tout à fait fondé.

Vous souhaitez que nous vous considérions comme une opposition locale, sans rattachement peut-être à la majorité municipale parisienne, mais c'est vous et Monsieur Alayrac qui venez de nous rassurer, vos propos sont enregistrés, sur la non fermeture de la bibliothèque Vaugirard où nous n'avions pas les mêmes informations et vous savez très bien qu'avant les élections, il avait été question de la fermer et que Monsieur Girard est revenu dessus à ce moment-là.

Pour avoir participé aux réunions de travail dans cette bibliothèque avec les responsables municipaux et la Direction des Affaires Culturelles, les choses ne sont pas aussi claires, mais tant mieux si vous les avez explicitées aujourd'hui.

Je voudrais simplement regretter que, sur cet équipement culturel, nous ne puissions pas avoir satisfaction. Il est vrai que la possibilité de construire 90 000 m², si ma mémoire est bonne, sur ce territoire, a été ramenée à 51 000 m² et que, dans ces conditions, pour ne pas densifier exagérément ce secteur, on a construit moins de logements sociaux.

En tout cas, c'est ce qu'a fait la Ville de Paris. Il est dommage que ce soit - mais je fais cette appréciation- il est dommage que ce soit sur l'équipement culturel, et même si tous les équipements sont utiles, que tombe cette réduction, et vous savez, en matière de logement social, dans le 15^{ème}, nous n'avons pas de leçon à recevoir de quiconque parce que nous avons construit, sous les mandatures précédentes, avant que vous n'arriviez, plus de 15 000 logements sociaux dans cet arrondissement.

D'ailleurs, la loi SRU ne dit nulle part qu'il y a un pourcentage de 20% obligatoire dans les arrondissements, c'est un chiffre par commune et à ce moment-là, on pourrait citer les arrondissements comme le 11^{ème} où il y a 5% ou 6% de logements sociaux ou le 10^{ème} qui en est fort dépourvu également alors que nous sommes à plus de 15%.

Quant au désamiantage de Jussieu, c'est vrai que cela nous est tombé dessus, là aussi, lorsque le gouvernement Jospin a décidé que le désamiantage se ferait en renvoyant les chercheurs et un certain nombre d'étudiants de Jussieu pendant cette période qui a, malheureusement, duré trop longtemps et je n'en impute la responsabilité à personne. Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais revenir sur les propos de Claude Dargent à propos du conservatoire. Effectivement, je redis l'intérêt, pour le 15^{ème} arrondissement d'avoir un second conservatoire, dans la mesure où le 15^{ème} arrondissement est un arrondissement extrêmement familial.

C'est d'ailleurs un arrondissement où va se construire pas mal de logement social et donc du logement familial. On sait très bien que ce genre de logement va en général de pair avec des équipements culturels et donc, il serait tout à fait logique que l'on réserve un espace et Boucicaut semblait bien placé pour la construction d'un deuxième conservatoire, sollicité d'ailleurs par les parents qui ont mobilisé là-dessus une pétition qui a recueilli plus de 1 000 signatures. Je tenais à faire cette précision.

Monsieur le Maire : Merci Madame Margueritte. Je vais passer la parole à Madame Ferhat.

Louisa Ferhat : Au sujet de ce conservatoire, je tiens effectivement à souligner que pour moi, il est extrêmement important, dans la mesure où il y a vingt ans, quand mes fils ont voulu s'inscrire au conservatoire du 15^{ème}, en habitant le 15^{ème}, il s'est avéré qu'il n'y avait strictement, déjà à l'époque, pas assez de places et qu'ils ont dû donc, suivre le conservatoire dans le 14^{ème} arrondissement, qui m'a permis d'avoir des places.

Donc je pense que si en plus on crée encore plus de logement social - pour lequel nous ne sommes par contre, si l'on intègre les classes moyennes, ce qui pour moi est extrêmement important pour le mélange des habitants et d'une mixité sociale pour ne pas avoir ce qui se passe un peu à l'école Brancion - il est nécessaire d'avoir un second conservatoire pour tous ces habitants parce que tous les enfants, de toutes les classes sociales, ont le droit de pouvoir apprendre la musique, la danse ou autre chose.

Monsieur le Maire : Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : J'aimerais également, Monsieur le Maire, déposer un vœu afin que soient rétablis les 1 100 m² destinés à des équipements à vocation associative qui étaient prévus dans le point 8 de la concession d'aménagement de la ZAC de Boucicaut.

Monsieur le Maire : Nous allons voir cela en fin de débat avec Madame de Clermont Tonnerre. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : Monsieur le Maire, je voudrais juste faire remarquer quelque chose qui m'a beaucoup choquée.

J'ai visité le plot A qui comporte 8 étages. Les trois premiers étages sont des étages qui sont réservés à une résidence sociale, une maison relais et les cinq étages supplémentaires sont des logements sociaux.

Les trois premiers étages ne seront pas desservis par l'ascenseur, ce qui veut dire, premièrement, qu'ils ne sont pas accessibles à des personnes handicapées et, deuxièmement, que dans ces logements où l'on va avoir des familles avec des enfants, des jeunes enfants, ce n'est pas très simple de monter, 1,2,3 étages avec des enfants, des poussettes, des paquets, etc... et je pense qu'en tant que mère de famille, je sais ce que c'est. Donc je regrette beaucoup que l'ascenseur ne puisse pas s'arrêter aux trois premiers niveaux.

Monsieur le Maire : Mais ce n'est pas conforme à la réglementation, s'il n'y pas de possibilité d'accéder aux étages par l'ascenseur. Nous allons intervenir auprès des services. S'il n'y a pas d'autres interventions, Madame de Clermont Tonnerre va répondre et puis s'exprimer.

Claire de Clermont Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer de répondre aux différents intervenants. D'abord, je voudrais remercier mes collègues, Louisa Ferhat et Catherine Margueritte, d'avoir insisté sur tout l'intérêt que nous portions au Conservatoire et non seulement au maintien, bien évidemment, du Conservatoire Bargue, mais à notre souhait d'en avoir un deuxième sur la ZAC Boucicaut.

J'espère que leurs interventions et la vôtre, Monsieur le Maire, me permettront de mettre un terme aux fausses rumeurs qui ont été propagées tout à l'heure sur les rangs de la Gauche.

Je vous renvoie vos propos, Monsieur Dargent, vous parlez de fausses rumeurs, bien là, nous avons un exemple concret d'une fausse rumeur qui a démarré ce soir et j'espère vraiment que les interventions de mes collègues mettront un terme à ces propos déplacés.

Monsieur Dargent, tout à l'heure, vous avez tenté de répondre à Madame Malassis. Madame Malassis nous a interrogés pour savoir à quel moment la crèche ouvrirait.

Je pensais, moi, qu'en tant que Vice-président de la Sempariseine, vous seriez en mesure de répondre. Pourquoi ? Parce que tout simplement nous avons un Conseil d'administration le 6, dans quelques jours, et que dans l'ordre du jour qui nous a été envoyé hier, il y avait des éléments d'information sur la date d'ouverture et il était indiqué en particulier que la crèche ouvrirait à la fin du deuxième trimestre 2009.

Donc, je suis ravie d'apprendre quelque chose au Vice-président du Conseil d'administration de la Sempariseine.

J'imagine que, comme vous avez eu ces fonctions qui ont été spécialement créées pour un élu de gauche, pour vous, oui, je pense que vous prêtez la plus vive attention à tous les projets qui relèvent du 15^{ème} arrondissement, sinon il faut supprimer le poste de Vice-président et les rémunérations qui vont avec, cela fera des économies sur le plan de gestion de la SEM.

Monsieur le Maire : Madame Clermont Tonnerre, continuez, s'il vous plaît.

Claire de Clermont Tonnerre : Puisque nous évoquons la question des retards, on peut aussi regretter le retard de réalisation des deux plots qui avait d'abord été annoncée pour 2008, puis pour l'été 2009. Il y a dedans des logements sociaux, des équipements publics, des équipements d'accueil et donc je regrette ce retard d'un an pour la réalisation de ces deux plots qui auraient du être livrés depuis bien longtemps.

S'agissant de leur architecture, je me permets de faire une petite observation. Je vous rappelle que le permis de construire a été refusé par le précédent Maire d'arrondissement, que le Maire de Paris est passé outre, qu'il n'y avait pas d'élus, de représentants de l'équipe municipale du 15^{ème} arrondissement, c'est-à-dire que le Maire n'a pas été invité à siéger à ce jury et je souhaite qu'à l'avenir, le Maire du 15^{ème} ou son représentant puisse siéger dans les prochains jurys d'architecture, parce que nous avons peut-être notre mot à dire.

Monsieur Dargent, vous aviez dit, en octobre 2007, que vous vous glorifiez du parti pris architectural en voulant un style qui puisse marquer le paysage parisien. Vous vous souvenez sans doute que lorsqu'il y avait eu l'exposition dans le hall de la Mairie, il y avait un registre qui avait été déposé, et si vous avez eu la curiosité de le feuilleter, la plupart des interventions qui étaient faites portaient justement sur un mécontentement qui s'exprimait sur le manque d'intégration paysagère sur ces deux plots, parce que maintenant dans le quartier, on ne parle pas d'immeuble, on parle de plot. Pour moi, un plot, ce n'est quand même pas une grande réussite architecturale.

Je pense qu'on aurait pu mieux faire, d'autant que la réhabilitation de l'école était remarquable, il faut le souligner, de la même façon que le pavillon Lenègre est remarquablement réhabilité également et je pense que nous sommes nombreux à regretter que ces plots ne s'intègrent pas mieux dans le quartier. Peut-être que dans la ZAC Rive gauche, cela aurait été bien, mais là, je ne suis pas sûre que ce soit une réussite. En tout cas, j'espère que le Maire du 15^{ème} pourra siéger dans les prochains jurys des programmes qui verront le jour sur cette emprise.

Pour répondre maintenant à ma collègue Ghislène Fonlladosa qui a fait une excellente intervention, très complète, dont je partage complètement les termes, je voudrais dire, qu'effectivement, il est absolument anormal qu'on découvre, dans la délibération, comme dans l'étude d'impact, comme dans le rapport de la commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures, des informations qui ne sont pas cohérentes entre elles.

Vous avez dit, Monsieur Dargent, tout à l'heure : « La concertation a eu lieu, il y a très très longtemps et tout ça, et depuis, il s'est passé beaucoup de choses ». Je vous rappellerai simplement que la Commission d'enquête chargée d'émettre un avis sur les candidatures, a siégé en novembre 2008. Pour moi, ce n'est pas il y a si longtemps et je ne trouve pas normal que dans le rapport de la Commission, on trouve la phrase suivante : « 4 800 m² restent à réaliser dans la seconde phase dont un équipement majeur à vocation culturelle de 3 700 m², des équipements à vocation associative ou sociale d'une surface de 1 100 m² ». Cela pose un problème d'ailleurs.

Ces gens qui ont siégé dans cette Commission, je n'ai pas l'impression qu'ils aient eu toutes les bonnes informations puisqu'il y avait des éléments erronés. De la même façon, dans l'étude d'impact, on parlait également de 3 700 m² pour l'équipement à vocation culturelle et puis 1 100 m² pour l'équipement à vocation sociale ou associative.

Dans le power point qui nous a été présenté, lors d'une réunion publique qui s'est tenue en mai 2007, c'est pareil, on a dit à la population : il y a 4 800 m² pour un équipement public à vocation culturelle, sociale ou associative. Cela pour vous dire que vous nous faites des annonces et puis, parallèlement de l'autre côté, comme dirait Monsieur Alayrac, nous travaillons -j'aime bien le « nous », « nous travaillons à des projets culturels », etc- nous aussi, accessoirement, nous sommes aussi des élus du 15^{ème}, on s'intéresse aussi au cadre de vie et aux équipements que l'on peut proposer aux habitants et accessoirement, on aimerait bien aussi travailler sur ces projets-là et en tout cas, avoir l'information au bon moment, et non pas à travers une seconde délibération, parce que la première était truffée d'erreurs.

D'ailleurs j'en profite, à propos d'erreur pour dire que, de la même façon, sur le nombre de places en crèche, il me semble avoir lu, à certains endroits dans la délibération, qu'il y en avait 60 et à d'autres, qu'il y en avait 66. Alors si on pouvait mettre 66 partout, ce ne serait pas plus mal non plus.

Pour l'équipement culturel, mes chers collègues, je vous invite à voter le vœu de ma collègue, Ghislène Fonlladosa et avec le souhait que vous soyons associés à sa définition.

Au-delà de ces questions, je crois que Monsieur Sarracani a raison de revenir sur cette demande d'équipement à vocation associative de 1 100 m². Je pense que l'on peut également rappeler cette demande en votant ce vœu.

Madame Ceyrac qui est très fréquemment sur le terrain a pu visiter le plot A et constater, et je crois qu'il faut le regretter, que l'ascenseur ne soit pas accessible aux premiers étages, ce qui ne me semble pas être, comme cela a été dit tout à l'heure, très conforme aux dispositions réglementaires.

S'agissant de la concertation. En examinant l'état prévisionnel des produits et des charges, j'ai vu que, pour 2009, il y avait 108 150 euros prévus pour la concertation, pour 2009, 108 000 euros, c'est pas mal. J'aimerais avoir plus d'informations sur l'affectation des 108 000 euros prévus pour la concertation.

Parce que nous, la concertation, on peut l'organiser en Mairie d'arrondissement et depuis que Philippe Goujon est Maire du 15^{ème}, vous avez pu l'apprécier, il y a toutes les semaines, une réunion de concertation dans cette mairie. Donc plutôt que de dépenser 108 000 euros pour la concertation ou pour publier des outils qui font la promotion d'un certain nombre d'élus, je préférerais qu'on l'organise dans notre mairie en faisant venir les gens compétents, les représentants de la SEM, des services concernés, etc...On a là une salle qui s'y prête très bien et cela fera, là aussi, quelques économies à la SEM.

S'agissant de la concertation, je souhaiterais que l'on ouvre peut-être une antenne d'information et de présentation du projet sur le site de Boucicaut. Il y a un bâtiment dont on ne parle pas, c'est la chapelle. Elle est sortie du cadre du programme de la ZAC, donc je pense que l'on pourrait peut-être, dans un premier temps, présenter le projet dans cette chapelle qui est déconsacrée et ce serait un bon lieu de rendez-vous pour les habitants qui souhaitent avoir des informations.

On a peu parlé de la ZAC Boucicaut, on en a beaucoup parlé dans la campagne électorale. Madame Hidalgo en avait parlé également au Conseil d'arrondissement de septembre 2007. Je pense qu'il serait intéressant qu'on ait dans ce Conseil d'arrondissement, une présentation de tout ce qui est prévu pour que Boucicaut soit une éco ZAC exemplaire, notamment je voudrais savoir si des études ont été réalisées pour permettre la collecte souterraine des déchets, est-ce que, éventuellement, on pourrait imaginer d'implanter, dans cette ZAC, l'espace Info Énergie ?

Sachez que dans le 15^{ème} arrondissement, on ne peut pas accueillir, jusqu'à aujourd'hui, l'espace Info Énergie et qu'il est dans le 14^{ème}, alors que ses responsables cherchent désespérément, prenant l'attache des sociétés d'économie mixte, un endroit pour s'implanter dans le 15^{ème} arrondissement. Donc il y a peut-être quelque chose de cohérent à monter.

Dans l'étude d'impact qui a été réalisée en mars 2007, on nous indique que des études complémentaires seront engagées sur les risques sanitaires liés à la pollution des sols et sur les risques de remontées de la nappe phréatique. J'aimerais avoir communication de ces études. Je pense qu'il faut que l'on sache exactement ce qu'il en est.

Autre chose : nous avons évoqué tout à l'heure la perspective de l'ouverture de la crèche. Pour m'être rendue ce week-end rue Lacordaire, j'ai pu apprécier l'état de dégradation de la voirie, des trottoirs et de la chaussée, des dizaines et des dizaines d'enfants viendront, accompagnés de leurs parents pour se rendre à la crèche, je pense qu'il serait bien que des travaux de voirie puissent être réalisés pour permettre un accès aisé vers la crèche.

Enfin, mais là, je me projette peut-être dans l'avenir, nous n'avons pas d'indication sur la répartition des logements sociaux. On n'a pas d'idée sur ce qu'il y aura en PLAI, en PLUS, en PLS. Alors, très souvent, on nous dit dans les délibérations : « oh ! Mais ce sera fait en concertation avec les élus locaux » Je crois qu'on a du voter une quinzaine de délibérations, c'était marqué.

Je n'ai pas l'impression que la concertation existe et une fois que c'est voté, c'est voté et on n'en entend plus parler, il n'y a pas de concertation avec le Maire d'arrondissement sur les répartitions entre les PLS, les PLUS et les PLAI et franchement je pense que, là, il faut sortir des paroles et passer aux actes et donner aux élus des informations précises.

Voilà rapidement ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Merci Madame, pour votre intervention ... Attendez, je termine, Monsieur Dargent, si vous permettez. Vous n'êtes pas encore à ma place, donc vous me laissez diriger les débats. Je voulais donc saluer la très bonne intervention de Madame Claire de Clermont Tonnerre qui était extrêmement précise et concrète et qui a posé des questions très utiles, très opportunes même, et si vous vous en moquez, je crois que les habitants apprécieront.

Je voudrais ajouter le souhait de l'Association Boucicaut Village et je crois qu'il faut tenir compte aussi des souhaits associatifs concernant la création d'une unité Alzheimer, parce que vous vous souvenez lors des débats sur cet ensemble, qu'une forte demande avait été faite en faveur d'un équipement pour les personnes âgées, alors qu'il y a eu finalement le non suivi de cet établissement.

En revanche, a vu le jour, sans qu'il y ait eu de concertation à ce sujet, un foyer pour travailleurs migrants qui ne figurait pas dans le projet initial et pour lequel nous n'avons jamais, aussi, été consultés.

Enfin un dernier mot, c'est une information que je vous donne -il nous arrive aussi d'avoir des informations - c'est que pour la réalisation de l'institut médico éducatif pour les personnes handicapées, je me réjouis évidemment que la PSV (Protection Sociale de Vaugirard) en soit le gestionnaire, avec une difficulté telle que la Direction des Finances vient d'écrire une lettre, le 17 février, refusant la garantie de la Mairie de Paris pour l'emprunt de 1 250 000 euros qui étaient nécessaires, faute de garantie hypothécaire que l'association ne peut évidemment pas fournir, étant dépourvue de biens propres. C'est une information que je voulais vous donner.

Monsieur Alayrac a fait un rappel au règlement, donc je lui laisse la parole, ensuite nous reviendrons sur les vœux.

Gilles Alayrac : Je ne suis pas coutumier du fait, vous me l'accorderez, quand je fais un rappel au règlement, cela n'a pas pour objet de vous interrompre dans votre propos, je pensais simplement que vous alliez mettre au vote la délibération et je voulais faire ce rappel au règlement avant que vous ne le fassiez.

Quand je fais un rappel au règlement, je ne revendique pas la présidence de cette assemblée. J'ai toujours dit que vous étiez le Maire légitimement élu et je ne revendique pas d'être ici le Maire du 15^{ème} arrondissement, en tout cas, pas tout de suite.

Simplement, je voudrais dire que nous nous étonnons de la façon dont les débats sont menés ce soir. D'abord, sur la forme. Nous avons eu l'impression que Madame de Clermont Tonnerre clôturait un débat, j'avais plutôt compris, mais sans doute ai-je mal compris, qu'elle était le rapporteur de cette délibération et elle devait la rapporter, c'est-à-dire avant même que le débat ne commence, la présenter si c'est possible, pas de manière partielle, mais elle est libre, bien évidemment, de mettre le contenu qu'elle souhaite, dans son intervention.

Nous sommes placés devant une sorte de changement dans nos méthodes de travail où le débat a lieu et Madame de Clermont Tonnerre, finalement, dit la bonne parole en clôturant ce débat, je m'étonne de cette façon de faire et je note un changement dans notre pratique.

Maintenant, je voudrais dire une chose concernant une critique qu'elle a formulée à notre égard, qui était de ne pas avoir répondu à Madame Malassis, je crois, qui nous interpellait sur la date d'ouverture de la crèche, me semble-t-il ? S'il fallait répondre à toutes les injonctions qui nous sont faites, il faudrait toutes les noter, les unes après les autres et Claude Dargent l'a dit très justement, tout à l'heure, nous ne sommes pas ici, l'exécutif, nous sommes les représentants d'une majorité, nous faisons du mieux possible, et nous essayons, effectivement, d'apporter, et je crois que nous l'avons fait, à plusieurs reprises ce soir et notamment Catherine Bessis et Claude Dargent, des éléments d'information à ce Conseil d'arrondissement.

Je ne dis pas que nous serons exhaustifs, nous n'aurons pas la réponse à tout. Il y a des Adjoints au Maire qui ne nous ont pas donné les éléments que nous attendions, de toute façon nous ne pouvons pas répondre à l'ensemble des interpellations. Donc, si Claude Dargent n'a pas répondu sur la date d'ouverture de cette crèche, c'est qu'il n'y a pas eu omission volontaire, Madame Malassis, de répondre à votre interpellation, mais c'est que nous ne pouvons pas répondre à toutes les interpellations.

Au-delà, je note une dégradation des débats qui me préoccupe dans le sens où chacune de nos interventions fait l'objet, systématiquement, d'une caricature, d'une déformation de propos ironiques, qui, finalement à la longue, deviennent blessants.

Tout ce qui peut être dit, effectivement, est tout à fait détourné, ridiculisé, et je pense qu'à travers cela, mes chers collègues, nous ne grandissons pas notre mandat. Nous sommes ici, nous, l'opposition, avec 47,35 % des voix, des représentants certes, d'une minorité de la population, mais une grosse minorité et nous entendons être respectés comme tels, même si nous ne prétendons pas avoir le dernier mot dans les débats parce que la règle majoritaire est ainsi faite.

Nous ne voulons pas que nos propos soient ainsi déformés, caricaturés comme ils le sont. Mes propos l'ont été, je suis aujourd'hui le propagateur de fausses rumeurs, je m'en satisferai pour ce soir, j'ai reçu mon « lot », mais au-delà ceci n'a pas une grande importance parce que ce qui m'a beaucoup touché, ce sont les propos qui sont, à la limite, injurieux, tenus à l'égard de Claude Dargent, ce soir, dans ses fonctions de Vice-Président de la Sempariseine.

Il se trouve que Claude Dargent consacre beaucoup de travail, de temps et d'énergie à ses fonctions qu'il traite avec une grande conscience professionnelle et j'en suis, ici, le témoin. Je trouve que les propos de Madame de Clermont Tonnerre, je veux le croire, ont dépassé sa pensée. Je connais bien Madame de Clermont Tonnerre depuis maintenant 8 ans, et jamais je ne l'ai entendue parler sur ce ton-là, jamais.

Monsieur le Maire : Acheminez-vous vers votre conclusion, quand même.

Gilles Alayrac : Je vais conclure, Monsieur le Maire, puisque vous m'y invitez, pour dire que nous ne pouvons pas en rester là. Claude Dargent nous a dit, vous a dit tout à l'heure que l'on ne pouvait pas injurier des gens et qu'il fallait que le débat garde une certaine dignité.

Pour vous permettre, Madame de Clermont Tonnerre, de vous reprendre ou alors de mesurer la gravité de vos propos, nous allons demander de nouveau 5 minutes de suspension de séance et si vous ne retirez pas ces propos, nous vous dirons tout à l'heure, ce que nous ferons.

Monsieur le Maire : Bien, vous avez bien compris les manœuvres de déstabilisation de la gauche dans cette assemblée qui essaie d'empêcher la majorité du 15^{ème}, démocratiquement élue et légitimement installée, de travailler dans l'intérêt des habitants du 15^{ème}. Cette suspension étant de droit, je vais l'accorder, mais avant, Monsieur Destrem, Président du groupe UMP, souhaite intervenir.

Alain Destrem : Monsieur Alayrac, d'abord je vais vous faire un rappel sur l'organisation du Conseil du 15^{ème}, ne serait-ce que pour le rappeler à nous tous. A partir du moment où il n'y a pas d'intervenant, donc personne qui souhaite s'inscrire sur un mémoire, l'adjoint compétent ou la personne qui doit rapporter ne rapporte pas et nous passons au vote. Lorsqu'il y a un intervenant, sur quelque banc politique que ce soit du 15^{ème}, les personnes interviennent et c'est l'adjoint compétent qui répond.

Je voulais d'ailleurs insister pour dire que, traditionnellement, l'adjoint compétent doit faire la synthèse et répondre à tous les intervenants, faire la synthèse du mémoire, des propositions au Conseil et la seule personne habilitée normalement à parler derrière cet adjoint compétent, c'est le Maire de l'arrondissement. C'était la règle que nous avons adoptée au bout de deux mois d'organisation du Conseil, le 1^{er} octobre 2008 très exactement.

La deuxième des choses que je voudrais faire, c'est que l'on arrête effectivement d'essayer de savoir qui va se sentir le plus mal aimé dans notre Conseil. On joue à un jeu, « non c'est pas moi, c'est toi, non c'est pas toi, c'est moi », « vous êtes en train de m'insulter, mais non, c'est vous qui m'insultez, etc... » on ne va jamais en sortir, alors si vous n'aimez pas la politique et les débats, il vaut mieux démissionner ! Monsieur Dargent, je ne vais pas reprendre le dictionnaire pour vous faire les traductions.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, vous n'avez pas la parole, ne vous énervez pas, laissez parler vos collègues.

Alain Destrem : Je ne fais qu'analyser, observer et répondre, parce que, vous êtes peut-être enseignant, mais je connais aussi bien que vous la traduction des mots et l'explication des mots. La deuxième des choses que je voulais dire, c'est que j'ai quand même remarqué, et je l'indique à l'ensemble de notre Conseil, que cela fait plus de 40 minutes que nous débattons de ce mémoire et je souhaiterais, sincèrement, remercier le Maire du 15^{ème} parce que, à travers ce geste, il n'en est pas obligé mais il a montré combien il est attaché à la concertation, ce que vous avez l'air de lui reprocher, qu'il laisse parler tous les élus autant de temps qu'ils le souhaitent, et je vous indique, Monsieur Dargent ainsi que Monsieur Alayrac, que ce n'est pas du tout la même chose au Conseil de Paris.

Je voudrais terminer en félicitant Madame de Clermont Tonnerre pour ses propos et la connaissance de ses dossiers.

Monsieur le Maire : Juste avant de passer la parole à Monsieur Alayrac qui, je crois, l'a demandée, pour dire que cette procédure qui consiste à donner la parole aux intervenants et ensuite à faire conclure par la réponse de l'adjoint compétent, c'est tout bonnement celle du Conseil de Paris.

Vous savez très bien qu'elle est exactement appliquée de la même façon au Conseil de Paris, dont je rappelle d'ailleurs que l'article 18 du règlement intérieur dispose que -parce que j'ai vu certains qui s'impatientaient- « le Maire de Paris et les adjoints peuvent intervenir à tout moment, sans limitation de la durée de leurs interventions » et c'est d'ailleurs ce qui se passe au Conseil de Paris, l'opposition en fait assez régulièrement les frais.

Je vais donner droit à cette demande de suspension de séance de 5 minutes.

* :* :* :*

Monsieur le Maire : Nous allons reprendre le cours normal, je l'espère, de nos débats. Est-ce que Monsieur Alayrac souhaite s'exprimer, nous avons encore deux vœux à examiner sur cette affaire. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai, avant de demander la suspension de séance, posé une question précise à une de nos collègues, puisqu'elle a mis en cause personnellement Monsieur Claude Dargent. Je la prierai de bien vouloir répondre à cette question : accepte-t-elle oui ou non de retirer les propos que je qualifierais d'injurieux, qu'elle a tenus à l'égard de Claude Dargent ?

Monsieur le Maire : Je pense que vous avez une drôle de définition de l'injure. Pour le moment, je n'ai pas constaté d'injures de quiconque ici, dans cette assemblée, je m'en réjouis d'ailleurs. L'opposition s'exprime, la majorité peut aussi s'exprimer et faire un certain nombre de constatations ou d'observations, elle a quand même le droit de le faire et dans des conditions qui ne sont pas plus violentes qu'au Conseil de Paris, vous avez peut-être pu le constater. Je vais passer la parole à Madame de Clermont Tonnerre, mais pour ma part, je pense que l'incident est clos.

Claire de Clermont Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement dire que de ma part, il n'y avait aucune volonté injurieuse, j'ai fait un constat, et en ce qui me concerne, l'incident est clos.

Monsieur le Maire : Je pense que chacun est rasséréiné. Merci.

Gilles Alayrac : Je vais vous dire quelle est notre position, Monsieur le Maire, si vous m'y autorisez. Nous ne considérons pas que l'incident est clos et nous ne pouvons pas le considérer comme tel dans la mesure où ce qui a été dit sur un poste pour la gauche avec les émoluments qui vont avec, vous ne portez pas cette appréciation là, je vous assure que ces propos sont injurieux et surtout, ils marquent un pas dans le côté offensif de nos débats. Monsieur Destrem, je fais de la politique comme vous, je ne suis pas dans la sensiblerie, je suis prêt à recevoir des coups mais aussi à en donner, mais là, je considère que, concernant les personnes, puisqu'il s'agit d'une attaque qui vise une personne et un élu, il faut mettre un terme à cette pratique sinon je ne sais pas comment nous allons vivre ensemble, les six ans, les cinq ans qui nous restent à vivre. Pour ce soir, dans la mesure où vous avez réfléchi et maintenez vos propos, je le dis à l'ensemble des élus : nous ne pourrons pas continuer à travailler dans cette atmosphère, dans cette ambiance intolérante, donc, nous quittons la séance.

Monsieur le Maire : Donc, l'opposition marque un pas supplémentaire dans ses tentatives de déstabilisation d'une équipe municipale légitime et démocratique. Vous avez bien constaté, mes chers collègues, que l'attaque a commencé par venir de Monsieur Dargent contre le Maire d'arrondissement, qu'ensuite elle est venue, sans d'ailleurs davantage de légitimité et de justification, contre Madame Claire de Clermont Tonnerre et je crois que vous y seriez tous passés, les uns après les autres.

C'est peut-être l'absence de Madame Hidalgo à notre séance de ce soir qui fait qu'ils quittent la salle tous pour la rejoindre peut-être dans une autre réunion. Je me désole de cet état de fait et en tout cas, nous allons continuer les débats qui intéressent les habitants du 15^{ème} arrondissement. Je ne suis pas Président du groupe UMP au Conseil de Paris, mais il me semble que si nous quittions la séance à chaque fois que le Maire de Paris nous injurie, nous insulte, nous ne siégerions pas souvent dans cette assemblée. Monsieur Lamour, pour un rappel au règlement.

Jean-François Lamour : Monsieur le Maire, pour un rappel au règlement. Vous m'enlevez les propos de la bouche, Monsieur le Maire. J'ai pris connaissance, effectivement, de l'attitude de Monsieur Dargent et de la gauche, qui ne se gênent pas, effectivement, à chaque Conseil de Paris, de nous rappeler qu'ils sont l'exécutif et que nous sommes dans l'opposition, très souvent nous empêchant à la fois de défendre nos amendements, en ne les prenant pas en compte. Je vous cite un exemple. Nous avons, vous le savez Monsieur le Maire, déposé, lors du précédent Conseil, une proposition de délibération concernant le principe de décentralisation d'un certain nombre de compétences du Maire de Paris vers les mairies d'arrondissement, il faut savoir que cette proposition n'a même pas été déposée à l'ordre du jour du Conseil de Paris. Pour ne parler que du 15^{ème}, j'ai souvenir, cela a peut-être été dit, mais je préfère le répéter, j'ai souvenir, à l'occasion de l'installation de la commission d'attribution des logements, présidée par Hélène Macé de Lépinay, souvenez-vous le Conseil d'arrondissement suivant : Hélène Macé de Lépinay a subi une attaque particulièrement scandaleuse de la part de la gauche où l'on mettait en cause son honnêteté et sa probité. C'était proprement scandaleux ! De ce côté-là, il n'y avait pas un bruit du côté de la gauche, c'était tout à fait normal, d'attaquer, comme Hélène Macé de Lépinay l'avait été, son honnêteté, sa probité. Nous en avons pris acte ce jour là, nous l'avons d'ailleurs défendue.

Je trouve là encore une fois, que la façon dont la gauche aujourd'hui, dans le 15^{ème} arrondissement, veut soit-disant engager le dialogue, est proprement honteuse, elle est même, on va le dire, un peu pitoyable, cela ne m'étonne pas, mais je pense effectivement que l'absence de Madame Hidalgo y est pour quelque chose, je ne sais pas pourquoi, effectivement, ils sont partis, peut-être pour être solidaires avec elle, on voit bien, là encore, il n'y a pas de dialogue possible avec cette gauche, enfermée dans ses certitudes et qui refuse en permanence le débat. Ceci est scandaleux, mais encore une fois, nous ne sommes pas surpris puisque, en Conseil de Paris, nous sommes simplement là pour écouter la bonne parole du Maire de Paris, mais jamais pour débattre, nous l'avons fait savoir à plusieurs reprises au Maire et à son exécutif.

Monsieur le Maire : Cette politisation des débats, par la gauche, et quand je dis politisation, c'est un euphémisme, n'étonnera personne. Nous avons là, pourtant, dans notre ordre du jour, beaucoup de dossiers de délibération extrêmement importants pour les habitants du 15^{ème}, qui, je pense, seront consternés de cet état de fait.

Je vais donc vous demander d'approuver le principe, d'abord, de débat, mais dont nous allons débattre seuls, malheureusement, sur les deux vœux qui ont été présentés. D'abord, le **vœu** de Madame Fonlladosa qui va nous le relire, **sur l'équipement culturel de la ZAC Boucicaut**.

Ghislène Fonlladosa : Les élus du 15^{ème} arrondissement demandent au Maire de Paris :

Premièrement : Que l'espace prévu dans la phase 2 de la ZAC Boucicaut soit prévu avec une surface de 3 700 m²,

Deuxièmement : Que ce nouvel équipement public soit destiné à recevoir un second conservatoire qui fait cruellement défaut dans le 15^{ème},

Troisièmement : Que le Maire de Paris engage la concertation pour déterminer quel équipement culturel supplémentaire pourrait être créé si la surface nécessaire à ce conservatoire ne demandait pas l'utilisation totale des 3 700 m².

Monsieur le Maire : Je demande qu'on vote sur la mise en discussion de ce vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

Qui souhaite discuter maintenant de ce vœu, puisque c'était le vote sur la mise en discussion. C'est notre règlement intérieur, c'est comme ça. Evidemment, là c'est un peu difficile, nous allons donc voter. Bref, je vais mettre ce vœu aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Il y a un **deuxième vœu** de Monsieur Sarracani qui est donc aussi sur la **ZAC Boucicaut et sur l'espace associatif**, il va nous le lire :

Gérard Sarracani : Considérant l'insuffisance d'équipements à vocation associative dans l'arrondissement, je demande que soient rétablis les 1 100 m² destinés aux équipements à vocation associative qui étaient prévus dans la concession d'aménagement de la ZAC de Boucicaut.

Monsieur le Maire : Donc, nous allons voter la mise en discussion de ce vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Personne ? Abstention ? Adopté.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer de nouveau sur ce vœu ? Nous allons le voter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de délibération **DU 66 - ZAC Boucicaut : approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics**. La position qu'a indiquée Madame Claire de Clermont Tonnerre, en répondant aux orateurs, comme l'usage le prévoit dans d'autres conseils, c'est l'abstention. Donc, je vais demander l'expression des élus sur ce vote, sur ce projet de délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il y a une abstention. Madame Claire de Clermont Tonnerre me rappelle qu'elle ne participe pas au vote étant membre du Conseil d'Administration de la Sempariseine.

Nous allons passer maintenant au projet de délibération suivant.

6. DU 67 - ZAC Boucicaut : désignation du concessionnaire, approbation du traité de concession, autorisation à la SEMPARISEINE de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Monsieur Le Maire : Qui souhaite s'exprimer sur le DU 67 ?

Il y a, je suppose le même vote ? Abstention générale ? Je le mets au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour Madame Claire de Clermont Tonnerre.

Nous allons passer maintenant au projet de délibération DLH 53.

7. DLH 53 - Date d'entrée en vigueur du règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, il sera voté à l'issue de nos travaux.

8. DDEE 52 - Signature d'une convention et subvention à l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fin d'année 2008. Montant : 25 000 euros.

Monsieur le Maire : Madame Ferhat.

Louisa Ferhat : Monsieur le Maire, j'ai lu, dans les annexes du budget prévisionnel de l'association des commerçants Vaugirard / Convention, qui a été rempli par le Président de l'association, qu'il avait été demandé une subvention à la Ville de Paris d'un montant de 30 110 euros. La subvention qui a été accordée par la Ville étant de 25 000 euros, ne pensez-vous pas que cela risque de poser quelques problèmes, si ce n'est de gros problèmes à cette association, compte tenu aussi de la crise actuelle ?

Je crains, pour ma part, que cette association, qui se trouve sur mon quartier, ne parvienne pas à financer la prochaine opération de « Paris Illumine Paris » pour les prochaines fêtes de fin d'année, s'ils sont déjà avec 5 000 euros de moins. Je suis un peu désolée que nos conseillers, nos collègues de gauche soient partis, parce que j'aurais aimé qu'ils puissent répondre.

Monsieur le Maire : Merci. D'ailleurs, je partage votre analyse, puisque, en décembre 2008, les illuminations de Vaugirard / Convention ont connu une renaissance dont nous nous devons tous de féliciter le Président de la nouvelle association de commerçants Vaugirard / Convention, Monsieur Raoul Cohen, le Président honoraire, Jean-Paul Carron, le Vice-Président, Philippe Touron qui est le célèbre libraire du « Divan », la secrétaire générale, Madame Taurant, le trésorier, Monsieur Zana, leurs adhérents, commerçants et artisans qui, effectivement, ont vu une modification importante du fonctionnement de cette rue, puisqu'ils ont su, en quelques mois, créer une association dynamique qui regroupe plus de 250 commerçants et mettre sur pied ces illuminations 2008 qui ont émerveillé les riverains et les passants par leur beauté, leur qualité et leur importance. Elles ont été, de plus, économisatrices d'énergie.

Je remercie donc tous les commerçants et les artisans et je rappelle d'ailleurs, au passage, qu'à Paris, le financement des illuminations et cela n'est pas connu suffisamment, car il en va totalement autrement ailleurs, repose, sur l'essentiel, sur les budgets des commerçants et des artisans alors qu'en province, ce sont les municipalités qui paient. C'est encore une spécificité malheureuse sans doute parisienne.

Je rappellerai aussi que ces illuminations ont été aussi à l'initiative des commerçants de ces quartiers qui ont connu, pendant six longs mois, de lourds et pénalisants travaux de la CPCU et de Gaz de France et qui ont conduit, vous vous en souvenez, au transfert du marché Convention portant un sérieux préjudice à l'ensemble des commerçants. Je les réunirai d'ailleurs prochainement pour les remercier, ici en Mairie, de leur compréhension pour cet aménagement considérable, vous vous en souvenez, qui avait été décidé avant les élections, mais gelé pendant cette période peut-être délicate et que j'ai appris après coup.

Mes demandes de dédommagement auprès de la Ville de Paris pour certains d'entre eux qui avaient subi une forte diminution de leur chiffre d'affaires sont restées lettre morte malgré mon intervention auprès de Madame Cohen Solal.

L'association en question avait demandé, pour 2008, vous m'avez dit, Madame Ferhat, une subvention de 30 000 euros alors que celle accordée par la Ville ne sera que de 25 000 euros, ce différentiel de 5 000 euros, et j'appelle votre attention là-dessus, mes chers collègues, ne fait que refléter, il y a de quoi s'en plaindre, la baisse globale dont ont pâti les associations de commerçants du 15^{ème} en 2008, car la dotation globale pour notre arrondissement, dans le cadre de l'opération « Paris Illumine Paris » a été réduite de 20 % par rapport à 2007, pour autant cette association connaissait une renaissance.

En 2008, vous l'aurez compris, les associations de commerçants étaient plus nombreuses à se partager une enveloppe globale réduite, ce qui n'est certainement pas la meilleure façon d'aider les commerçants dans cette période de crise. On sait qu'ils sont actuellement en grande difficulté financière, ils auront beaucoup de mal, et vous l'avez évoqué et vous avez raison, pour participer fin 2009, au co-financement des nouvelles illuminations, c'est pourtant le type de dépenses grâce auxquelles la Mairie de Paris peut aider le commerce en difficulté.

J'aurais donc souhaité que l'effort de l'Hôtel de Ville fût plus important pour appuyer l'action exemplaire de cette association, mais aussi des autres, comme je l'avais demandé à Madame Cohen Solal, dans le courrier que je lui avais adressé en septembre 2008 et qui est demeuré sans réponse à ce jour. Voilà comment l'équipe municipale parisienne traite les Maires d'arrondissement et, dans mon intervention, lors du dernier Conseil de Paris sur ce sujet précisément, pour que la dotation globale du 15^{ème} pour les illuminations soit au moins maintenue à 113 700 euros, et qu'une subvention exceptionnelle de 30 000 euros soit accordée à cette association afin de ne pas pénaliser les autres. Rien de ceci n'a été accordé par la Mairie centrale.

Enfin, contrairement à ce qui a été annoncé dans la lettre adressée d'ailleurs par Madame Cohen Solal qui est Adjointe, je le rappelle, chargée des commerçants auprès du Maire de Paris, lettre qu'elle a écrite aux Maires d'arrondissement en juillet dernier, la procédure d'attribution est restée complètement centralisée et opaque sans aucune concertation avec les Maires d'arrondissement et les notifications par mails, des montants des subventions ont été faites au Président des associations de commerçants, sans même que les Maires d'arrondissement, en tout cas moi-même, j'en sois informé.

Nous sommes donc toujours à mille lieux des discours décentralisateurs du Maire de Paris et de ses adjoints, en voilà une nouvelle illustration.

Je voulais répondre à Madame Ferhat parce que Monsieur Gayet, que je félicite d'ailleurs pour avoir suivi ce dossier de très près, est absent ce soir et donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre ce projet de délibération au vote.

Madame Ferhat, avez-vous déposé un amendement pour augmenter de 5 000 euros ?

Alors, nous allons mettre au vote un amendement pour augmenter de 5 000 euros la subvention pour cette association qui le mérite.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Nous allons donc maintenant passer au vote sur la délibération ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptée. Merci.

Maintenant, nous passons au DDEE 79.

9. DDEE 79 - Constitution d'une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier d'extension du tramway.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy demande la parole.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, je vous remercie. Cette délibération est un peu décalée, me semble-t-il, puisqu'elle ne concerne pas directement notre arrondissement. Je dirais qu'elle ne concerne pas ou qu'elle ne concerne plus et je pense qu'il serait utile que l'expérience assez malheureuse en la matière puisse servir aux autres arrondissements de Paris qui, vraisemblablement connaîtront quelques difficultés sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Oui, vous avez raison parce que la première commission de règlement amiable pour les demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier d'extension du tramway, au sud des boulevards des Maréchaux, avait été mise en place sur le fondement des délibérations du Conseil de Paris de 2004 et de 2007, sur une proposition de l'UMP d'ailleurs, s'inspirant du précédent de Bordeaux.

Cette première expérimentation avait suscité des espoirs de juste indemnisation chez les commerçants et cette forme très contentieuse du règlement des litiges mérite notre soutien et est à encourager. Mais l'élu de proximité que je suis et vous en êtes un autre, ne peut que regretter que le Maire de Paris se contente de proposer une exacte réplique, et c'est cela qui ne va pas, de ce qui fut entrepris, cette fois, le long du chantier d'extension du tramway, à l'est et au nord du boulevard des Maréchaux.

A quoi donc a servi notre expérience ? Il faut que vous sachiez, mes chers collègues, que les indemnités octroyées par la première commission de règlement aux commerçants ont été insignifiantes, et à peine la moitié des dossiers déposés ont obtenu satisfaction. Le verdict est tombé, il ressort du rapport de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris sur ce sujet, qui, elle, n'est pas une assemblée politique, que le tiers des commerces du boulevard des Maréchaux a disparu en raison de ces travaux notamment.

Nous devons donc tirer les leçons de cet échec flagrant et garantir l'efficacité, la rapidité de la commission, deux qualités qui n'ont pas vraiment été celles de la précédente commission qui a fait montre de restrictions excessives dans l'appréciation des dossiers, d'une lourdeur de fonctionnement préjudiciable quand on sait qu'entre la réception du dossier de demande d'indemnisation et le versement de l'indemnisation, il a fallu jusqu'à sept mois même si les choses se sont améliorées en fin de course à force de récriminations.

Il me paraît indispensable aujourd'hui que la commission soit contrainte à présenter un rapport d'activité au moins une fois par trimestre au lieu de deux fois par an devant les Conseils d'arrondissement concernés, puis le Conseil de Paris et qu'à chaque fois, soient stipulés le type d'activité, la nature du préjudice et le motif de rejet s'il y a, car s'il ne s'agit que d'appliquer la jurisprudence administrative, ce n'est pas la peine de créer une nouvelle commission, la saisine du tribunal administratif qui est de droit, suffit.

Or, c'est justement sa lourdeur et sa dimension réductrice que l'on voulait éviter avec cette commission.

La première commission a refusé d'indemniser dignement les artisans, qui sont l'âme de ces quartiers, en se bornant à utiliser des critères strictement administratifs, je pense en cet instant à la boutique «Le chat botté» que Monsieur Menguy connaît bien, 83 boulevard Lefebvre, pour laquelle je viens de saisir personnellement le Directeur Général de « Paris Habitat ».

Je souhaite que les services économiques de la Chambre de Commerce soient davantage associés dans le processus amont de détermination des critères de prise en charge des dossiers d'indemnisation des commerçants et des petits entrepreneurs riverains du site de transport aménagé. Il n'est pas normal d'ailleurs -et je vous demande d'être attentifs à cette observation également, mes chers collègues- que pour d'autres chantiers du tramway, par exemple en Seine Saint-Denis, les indemnisations étaient en moyenne deux fois supérieures à l'indemnisation des commerçants sur le TMS.

C'est la survie de l'activité économique et de nombreux commerces parisiens qui est en jeu et sur un espace encore beaucoup plus étendu que sur les sites du TMS, donc il aurait été souhaitable et vous avez eu raison de le souligner, vous pourrez le redire en Conseil de Paris, que la commission d'indemnisation modifie son mode de fonctionnement.

Et puis alors simplement pour terminer, c'est vrai que nous nous sommes un petit peu étonnés de devoir examiner un projet de délibération sur des travaux qui vont avoir lieu dans des arrondissements autres que le 15^{ème}, peut-être avons-nous obtenu une compétence générale à traiter les affaires de la Ville ?

En tout cas, la Ville de Paris, interrogée par mes soins, m'a confié que c'était une erreur et que nous n'aurions pas dû être destinataires de ce projet de délibération. Mais bon, cela m'a fait plaisir de vous dire ce que j'avais à vous dire.

Madame Margueritte, normalement il n'y a plus de prise de parole. Voilà comment est organisé le Conseil de Paris.

Maintenant nous allons passer au vote de cette constitution d'une commission. Il nous est transmis, on le vote quand même.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

Maintenant nous allons passer au projet de délibération N° 10.

10. DFPE 1 - Signature d'une convention avec l'association « Crescendo » pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation dans la structure multi-accueil « Les lutins de la Plaine », située 16 allée des Frères Voisin pour un montant de 474 275 €.

Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Personne. On le votera donc à l'issue de nos travaux.

11. DJS 207 - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la rénovation en gazon synthétique de deux terrains, un de football et un de rugby au centre sportif Suzanne Lenglen.

Il s'agit d'un projet important que nous avons demandé les uns et les autres. Monsieur Loriau souhaite s'exprimer sur ce projet.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. C'est très malheureux mais je souhaitais profiter de mon temps de parole pour offrir quelques minutes, avec la générosité que chacun me connaît et qui me caractérise, de mon temps de parole à Madame Lalem parce qu'elle a bien voulu m'inviter à une manifestation qui a lieu dimanche prochain, le 8 mars, dans le centre sportif Emile Anthoine. Comme vous ne figuriez pas, Monsieur le Maire, comme puissance invitante sur le carton d'invitation, je voulais qu'elle nous confirme bien que l'ensemble des élus du 15^{ème} avait été invité et que nous pouvions tous, surtout les femmes, puisque c'est une manifestation qui concerne les femmes, qui s'appelle « Femmes en sport », que donc tous les élus du 15^{ème} pouvaient se rendre à cette manifestation. Mais voyez, ma générosité n'a pas été récompensée ce soir et Madame Lalem ne pourra pas nous confirmer que nous pouvons tous assister à cette manifestation.

Monsieur le Maire : Je pense que ses collaborateurs, qui sont restés dans la salle, lui feront savoir.

Jérôme Loriau : Très bien, je le souhaite et s'ils nous tiennent au courant, ce sera avec un grand plaisir et peut-être qu'on les verra dimanche.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau, allez-y.

Jérôme Loriau : Sur le projet de délibération, Monsieur le Maire. Ce projet de délibération est très consensuel, chacun ici sera très heureux, à partir de la rentrée prochaine, d'accueillir le second stade de rugby en stabilisé de Paris après le 17^{ème}. Il s'agissait d'une réalisation capitale pour le 15^{ème} tant on sait l'importance de la pratique du rugby ... synthétique, j'ai dit stabilisé, pardon Monsieur le Ministre ...

Monsieur le Maire : Monsieur le Ministre des Sports est très attentif.

Jérôme Loriau : ... je suis pris entre les collaborateurs de Madame Lalem et de Monsieur Lamour. Bref, je souhaite proposer, Monsieur le Maire, un vœu rattaché parce que chacun sait que les travaux peuvent connaître des retards et que les retards de travaux risqueraient d'entamer gravement la rentrée scolaire des associations qui utilisent cet équipement et qui mettraient en jeu la pérennité de ces associations.

C'est pourquoi je vous propose le vœu suivant :

- Considérant les délais inhérents à la réalisation des travaux envisagés,
- Considérant la nécessité absolue pour la vie des clubs utilisateurs, et notamment du RCP15 de prévoir et d'effectuer la rentrée dans les meilleures conditions,
- Les élus de la majorité du 15^{ème} forment le vœu que toutes les mesures soient prises pour que l'équipement soit livré et terminé au plus tard le 15 septembre 2009 et qu'avant cette date toutes les mesures de substitution de créneaux horaires soient élaborées en étroite concertation avec les clubs utilisateurs.

Monsieur le Maire : Avant de mettre au vote, je voulais vous dire, vous avez appris que Madame Lalem invitait dans un établissement sportif du 15^{ème}, c'est son droit bien sûr puisqu'elle est Adjointe au Maire de Paris, simplement, la bienséance aurait dû amener aussi le Maire du 15^{ème}, peut-être, à être présent sur ce carton d'invitation.

Pour compléter votre information, je crois qu'a lieu demain ou dans les jours qui viennent une réunion à l'Hôtel de Ville, d'après ce que j'ai appris par hasard d'ailleurs, sur ce sujet du terrain Suzanne Lenglen, convoquée par Madame Hidalgo, avec les associations sportives du 15^{ème} mais ni le Maire du 15^{ème}, ni l'Adjoint au Maire du 15^{ème} compétent n'ont été avertis, j'imagine, pour pouvoir évoquer tout cela entre soi.

Donc c'est une information aussi que je vous donne et qui, effectivement, montre le peu de considération qu'on a pour la majorité municipale de notre arrondissement. Monsieur Destrem, allez-y.

Alain Destrem : J'ai vu passer moi aussi un courrier qui m'a beaucoup intéressé, qui date du 25 février, qui est envoyé aux habitants du 15^{ème} arrondissement. Cela prouve bien que je connais quelques habitants dans le 15^{ème}, qui me l'ont fait passer par fax.

Je lis que Madame Hidalgo invite les habitants du 15^{ème} arrondissement à un prochain compte-rendu de mandat mardi 3 mars, c'est-à-dire demain soir, à partir de 19 heures à l'école élémentaire Félix Faure, 146 avenue Félix Faure, pour parler de choses vraiment tout à fait primordiales puisqu'il s'agit de moyens de transport supplémentaires, de la ligne de tramway T2 qui va être prolongée, de la limitation des vols de l'héliport, enfin tout ce pourquoi la majorité du 15^{ème} se bat. Elle le dit également d'ailleurs, en présence d'élus du 15^{ème} arrondissement.

C'est là où cela m'étonnait un peu parce que si c'était une lettre personnelle ça ne m'aurait pas gêné, mais là c'est en présence des élus du 15^{ème} arrondissement et manifestement, je ne crois pas que le moindre élu, actuellement en séance aujourd'hui, ait reçu cette invitation.

Monsieur le Maire : Je vous le confirme

Alain Destrem : Je tiens donc à ce que ce soit mis au compte-rendu du Conseil.

Monsieur le Maire : Nous allons revenir quand même à notre projet de délibération.

Je vais faire voter le principe de la mise en discussion du vœu proposé par Monsieur Loriau.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Maintenant nous allons faire voter le vœu. A moins qu'il y ait des interventions sur ce vœu ? Non.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Je mets aux voix le projet de délibération lui-même ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Nous allons passer au DJS 240

12. DJS 240 - Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de poursuivre la mise en œuvre du dispositif « Paris Jeunes Vacances ».

Qui souhaite s'exprimer ? Personne. On le votera en fin de séance.

13. XV/2009/26 - Mise à disposition de l'association « Grand prix Claude Kahn » de salles du Conservatoire municipal de musique, de danse et d'art dramatique « Frédéric Chopin » 43 rue Bague et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 15^{ème} de signer la convention d'occupation correspondante.

Pas d'intervention ? Merci.

14. XV/2009/28 - Mise à disposition de l'association « Le centre pour l'Education et la Culture de la Paix de Moscou (ECUPC)» de salles du Conservatoire municipal de musique, de danse et d'art dramatique « Frédéric Chopin » 43 rue Bague et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 15^{ème} de signer la convention d'occupation correspondante.

Voyez que l'on ne traite pas mal le Conservatoire municipal. Il n'y a pas d'interventions ?

* :* :* :*

Avant de passer à la deuxième partie de notre ordre du jour, je voudrais soumettre à votre vote les projets de délibération qui n'ont pas été votés puisque aucun élu ne s'est inscrit dans le débat.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptés. Merci.

Maintenant nous passons à la partie VŒUX.

VOEUX

Nous avons d'abord un vœu de Madame Fonlladosa.

15. Vœu au Maire de Paris relatif à l'évolution du théâtre Silvia Monfort.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants ont déposé ce nouveau vœu sur la situation du théâtre Silvia Monfort car, premièrement, nos vœux précédents au Maire de Paris, tant au Conseil d'arrondissement du 15^{ème} arrondissement qu'au Conseil de Paris, les vœux déposés par Madame Macé de Lépinay, sont restés sans réponse.

Deuxièmement, c'est une nouvelle fois par voie de presse, dans le Parisien du 24 février, que nous avons appris, je cite : « Le plus grand théâtre du 15^{ème} sera fixé sur son avenir le 3 mars », c'est-à-dire demain, jour où se tiendra son Conseil d'administration, « Un certain nombre de projets seront présentés dans cette réunion ».

Selon la rumeur, ont les faveurs du Maire de Paris pour installer une nouvelle programmation au Monfort, la troupe de cirque « Les Arts Sauts » et un théâtre européen jeune public parrainé par Philippe Torreton qui, comme nous le savons tous, est Conseiller de Paris socialiste.

Troisième raison de déposer ce vœu. Nous le déposons aussi car, malgré ses promesses, Monsieur Christophe Girard n'a toujours pas associé les élus à une concertation sur l'évolution qu'il envisage des théâtres municipaux parisiens.

Enfin, quatrièmement, car le Maire du 15^{ème} n'a jamais été concerté par Monsieur Bernard Latarjet, nouveau président du Conseil d'administration du théâtre Silvia Monfort, ni sur le choix de son nouveau directeur, ni sur l'évolution de la programmation dès la prochaine saison, qui devra débuter en septembre de cette année.

Mes chers collègues, à l'heure où le Maire de Paris annonce une meilleure décentralisation et une plus grande concertation avec les Maires d'arrondissement, il est invraisemblable que le Maire du 15^{ème} et les élus en soient réduits à se tenir informés de l'avenir du théâtre Silvia Monfort par voie de presse et par la rumeur. Pour que le 15^{ème} ne soit pas privé de théâtre, nous n'acceptons pas que le théâtre Silvia Monfort voit sa vocation théâtrale, qui en a fait son succès, sacrifiée. Nous dénonçons aussi les conditions dans lesquelles le Maire de Paris a licencié brutalement Régis Santon, Directeur du théâtre Silvia Monfort.

C'est pourquoi nous émettons ce vœu pour que le Maire de Paris nous indique :

- Premièrement, le type de programmation envisagée pour le théâtre Silvia Monfort, à partir de septembre,
- Deuxièmement, quel sort est exactement prévu pour le Directeur actuel Régis Santon et quel directeur sera le cas échéant nommé pour diriger ce théâtre, peut-être que nous l'apprendrons par Le Parisien demain,
- Troisièmement, comment sera faite la programmation pour la saison 2009/2010 qui, comme je le disais tout à l'heure, devrait déjà être en cours de préparation, puisqu'elle doit débuter en septembre prochain,
- Enfin, quatrièmement, et nous y sommes très attachés : quel sera le devenir du personnel de l'équipe actuellement en place, que nous saluons pour tout le travail qu'il a fait autour de Régis Santon.

Voilà, mes chers collègues, je vous invite à voter ce vœu.

Je suis particulièrement attachée, comme le Maire du 15^{ème} et vous tous, à ce théâtre, à ce personnel, à ce qui a été fait, à ce qui pourrait être encore fait en matière théâtrale et je ne peux pas accepter, comme vous, que nous soyons traités de la manière dont nous sommes traités et surtout dont le théâtre Silvia Monfort est traité par la Ville de Paris.

Je voudrais juste revenir sur un point, tout à l'heure peut-être qu'il n'a pas été assez signalé, sur la bibliothèque Vaugirard, puisque nous sommes dans les états de mensonges de la Ville de Paris, il a bien été voté au Conseil de Paris, dans le budget, la suppression des neuf postes de la bibliothèque Vaugirard à partir du 1^{er} juillet 2009. Donc je ne vois pas comment la bibliothèque Vaugirard pourra fonctionner sans personnel, à partir du 1^{er} juillet 2009, à moins qu'on invente un nouveau style de gestion des bibliothèques. Mes chers collègues, merci de voter favorablement ce vœu.

Monsieur le Maire : Donc nous allons rencontrer Monsieur Girard qui a différé le rendez-vous que j'avais avec lui, j'espère le rencontrer prochainement pour qu'il puisse s'expliquer sur la déstabilisation d'un certain nombre d'établissements culturels du 15^{ème}, comme le Monfort ou la bibliothèque Vaugirard et même la bibliothèque Yourcenar qui ne marche pas très bien, c'est le moins qu'on puisse dire ! Ainsi que l'équipement culturel de Boucicaut qui a été quasiment rayé d'un trait de plume.

Donc ceci est très grave pour les habitants du 15^{ème} qui vont disposer de moins d'équipements culturels. Il est absolument indispensable de se mobiliser pour défendre le Monfort qui, à la satisfaction générale, présente des spectacles de toutes sortes et c'est cela qui est bien, aussi bien de l'opéra que de la danse, du spectacle vivant que des représentations théâtrales.

Si c'est pour avoir un théâtre mono activité, si je peux dire, soit comme on le dit pour les Arts du cirque, soit pour donner à Monsieur Torréton la possibilité de s'exprimer, évidemment il est très proche du Maire de Paris, il est même son collègue au Conseil. Surtout dans le cadre d'un théâtre pour les jeunes, alors que nous avons à 300 mètres de là, au théâtre Paris Plaine, un théâtre justement destiné à la jeunesse et qui marche très bien depuis des années et que nous venons de refaire entièrement avec des travaux importants, je crois que là on marche sur la tête pour ne pas dire plus.

Donc, bien évidemment mes chers collègues, en félicitant encore Régis Santon de son action, qui est tellement bien traité d'ailleurs par le Maire de Paris -comme le disait Madame Hidalgo lors d'une dernière séance- qu'il a décidé de déférer la Mairie de Paris aux prud'hommes, je vous invite donc à voter en faveur du vœu présenté par Madame Fonlladosa.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?
Le vœu est adopté.

Maintenant nous avons un vœu du groupe La Gauche sur la Nouvelle Acropole. Je vais lire le vœu puisqu'il est inscrit à notre ordre du jour et je vais apporter la réponse.

16. Vœu des élus du groupe La Gauche au Maire du 15^{ème} arrondissement relatif à la mise en place d'une campagne d'information et de sensibilisation sur la Nouvelle Acropole.

« Depuis plusieurs semaines, La Nouvelle Acropole a relancé une campagne de communication dans le 15^{ème} prenant la forme d'affiches scotchées sur le mobilier urbain et de flyers déposés sur les pare-brises des voitures. Rappelons que La Nouvelle Acropole est une organisation à caractère sectaire se présentant aux habitants du 15^{ème} sous la forme d'une école de philosophie et dont les locaux sont situés rue Péclet.

Considérant que cette organisation figure sur la liste des mouvements sectaires établie par le Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur les sectes de 1996, au même titre que la Scientologie, Les Témoins de Jéhovah ou encore l'Ordre du Temple Solaire.

Considérant la grande proximité des locaux occupés par cette organisation dans le 15^{ème} avec des établissements scolaires.

Considérant les inquiétudes exprimées par les habitants du 15^{ème} et notamment par le Conseil de quartier Saint-Lambert.

Considérant que le travail de prosélytisme engagé par La Nouvelle Acropole concerne tout l'arrondissement et pas seulement le quartier Saint-Lambert.

Considérant la menace représentée, en France, par les mouvements sectaires pour la sécurité physique et psychologique de nos concitoyens.

Les élus du groupe La Gauche émettent le vœu que le maire du 15^{ème} mette en place une campagne d'information et de sensibilisation sur la Nouvelle Acropole et, de façon plus générale, sur les mouvements sectaires tels que la Scientologie et les témoins de Jéhovah. Cette campagne pourrait, par exemple, prendre la forme d'articles publiés dans le journal municipal et sur le site de la mairie, d'une campagne d'information dans les conseils de quartier du 15^{ème} et de réunions publiques organisées à la mairie du 15^{ème}».

Monsieur le Maire : Je vais donc répondre à ce vœu personnellement.

Je voudrais évidemment, d'abord, confirmer à la Gauche ma vigilance sur les risques qui pèsent sur ceux de nos concitoyens qui pourraient se voir attirer par des opérations insidieuses de recrutement au profit de mouvements sectaires ou ressentis comme tels. Je partage donc évidemment leur souci de lutter contre les sectes.

Le prosélytisme dont font preuve les mouvements sectaires doit être combattu avec la dernière énergie. A une approche ciblée sur telle ou telle organisation à caractère sectaire présumé ou avéré, comme il est préconisé dans ce voeu, il est préférable selon nous, d'opposer une réflexion globale sur la conduite à tenir face à l'ensemble des sectes et des mouvements s'en approchant.

Lorsque la Gauche indique que la Nouvelle Acropole figure sur la liste des mouvements sectaires établie par la commission d'enquête parlementaire sur les sectes, datant de 1995, la Gauche fait preuve d'imprudence car cette liste qui date de 14 ans a une valeur informative et non pas juridique, comme me l'a confirmé d'ailleurs personnellement le secrétaire général adjoint de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires, la MIVILUDES.

Celle-ci, dont l'objet, vous le savez, est de coordonner les services de l'Etat, réfléchit à la mise en place d'un nouvel outil, un « référentiel » qui permettrait d'affiner la prise en compte des phénomènes sectaires de manière plus scientifique ou moins empirique et renforcerait l'action du Ministère de l'Intérieur dont la tâche principale, qui s'appuie sur la notion de trouble à l'ordre public, est de lutter contre les agissements clairement répréhensibles des sectes, ce qui, d'une certaine manière, est assez difficile à cerner avec certitude dans l'état actuel des outils à la disposition des pouvoirs publics. On ne peut pas faire n'importe quoi avec les libertés publiques.

La Nouvelle Acropole se présente comme un mouvement culturel réfléchissant à des valeurs humanistes, tentant de se distinguer ainsi d'autres organisations de même nature et rendant plus difficiles les actions à son encontre. Nous célébrons, vous le savez, cette année, le centième anniversaire de la naissance de Simone Weill à l'occasion duquel la Nouvelle Acropole développe une campagne de communication par le biais de colloques et de séminaires sur les valeurs portées par cette grande philosophe. Qu'y a-t-il précisément de répréhensible à l'organisation de telles conférences ? Malheureusement rien, de l'avis de la MIVILUDES et du Ministère de l'Intérieur, si ce n'est le fait de servir de sas d'entrée pour les actions plus clairement identifiées comme pouvant attirer des personnes facilement influençables. C'est à ce stade seulement qu'il serait possible aux pouvoirs publics d'intervenir, ce que nous avons bien évidemment demandé.

Certaines actions de mouvements à caractère sectaire menées hors de Paris dans des milieux fermés, sur des durées plus ou moins longues, pourraient ainsi clairement tomber sous le coup de la loi et faire l'objet de procédures de la part des pouvoirs publics.

Pour ce qui est de la demande de la Gauche portant précisément sur le lancement d'une campagne de communication qui serait menée par la Mairie du 15^{ème}, cette démarche ne me paraît pas à la dimension de l'enjeu, même si nous voilà tout à coup devenus compétents - tiens c'est nouveau ! - en Mairie du 15^{ème} pour lutter contre les sectes alors que nous ne le sommes pas pour reboucher un simple trou dans le trottoir !

Vous savez bien que les sectes ne fonctionnent pas selon une logique d'arrondissement, elles déploient leurs filets sur Paris et sur la France sans se limiter à un arrondissement. Je vous rappelle, mes chers collègues, que la Nouvelle Acropole, initialement installée dans le 14^{ème}, a rejoint le 15^{ème} il y a quelques années mais continue néanmoins de sévir chez nos voisins du 14^{ème} avec d'autant plus de sournoiserie qu'elle n'y est plus visible.

Mener une campagne à l'échelle d'un arrondissement ne serait sans doute pas suffisant pour éradiquer un phénomène qui doit au contraire requérir la mobilisation de l'ensemble des institutions judiciaires, policières, administratives et politiques. Ce qui ne nous empêchera pas bien sûr d'en discuter dans le Conseil de quartier concerné qui l'a inscrit à son ordre du jour. C'est celui de Madame Bladier-Chassaigne, je crois, qui se réunit prochainement.

Toute idée sera bonne à prendre mais je crains que, si le 15^{ème} arrondissement se lance dans une campagne antisecte, tout seul, comme ça, sans moyen aucun, puisque la Mairie de Paris ne lui en fournit aucun, il ne soit bien seul et qu'en définitive cela ne serve pas à grand-chose.

C'est d'ailleurs, je tiens à le préciser, ce que pensait sans doute Madame Hidalgo lorsqu'elle a annoncé en 2003, et je vous renvoie un peu en arrière, à la tribune du Conseil de Paris, et à juste titre, le lancement par l'Hôtel de Ville d'une vaste campagne d'information à destination des Parisiens et plus particulièrement des plus fragiles, qu'ils soient jeunes ou personnes isolées.

Je ne sais pas ce qui est ressorti de cette campagne dont je n'ai personnellement eu aucun écho, jamais, mais ce qui était pertinent il y a cinq ans doit l'être encore aujourd'hui. Si une première ou une nouvelle campagne avait lieu au niveau parisien, en coordination avec la MIVILUDES et l'ensemble des services de l'Etat concernés par la lutte contre les sectes, alors, naturellement, le 15^{ème} serait au premier rang des acteurs d'une telle campagne.

Je précise aussi, pour reprendre encore les propos de 2003 émis par Madame Hidalgo, que le 15^{ème} arrondissement est disponible pour prendre part à la cellule de vigilance parisienne qui aurait été créée cette année-là, je ne sais pas si certains en ont entendu parler mais c'est ce qui avait été annoncé à la tribune du Conseil, car Madame Hidalgo à l'époque était opposée à la création d'un observatoire de lutte contre les sectes et elle préconisait une cellule parisienne, affirmant ainsi la non pertinence de cellules à l'échelon des arrondissements. C'était en 2003.

D'ailleurs elle évoquait dans son intervention au Conseil de Paris la loi qui reconnaît aux Conseils Généraux la compétence d'accueil et d'assistance aux victimes des débordements sectaires et elle manifestait son intérêt pour le projet de numéro d'appel et d'écoute par des associations avec le soutien même du Conseil Régional.

Alors où en est cette action volontariste ? Je ne le sais pas mais c'est ce qui était proposé par la Mairie de Paris en 2003, une action globale au niveau parisien et surtout pas au niveau des arrondissements.

Enfin, je pense que ce débat aurait toute sa place au Conseil Parisien de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, cela tombe bien parce qu'il se réunit par plus tard que demain à l'Hôtel de Ville, puisqu'une de ses missions, qui d'ailleurs a été ajoutée à l'initiative de Nicolas Sarkozy lorsqu'il était Ministre de l'Intérieur, concerne la lutte contre les dérives sectaires, justement, c'est donc dans ce cadre et dans cette instance spécialisée qu'il doit être débattu.

Je suis convaincu que le Maire de Paris aura, sur proposition de sa première adjointe, inscrit cette question à l'ordre du jour puisque seront présents, là, tous ceux qui peuvent vraiment agir.

Compte tenu de ces éléments, et pour appuyer la démarche entamée par la Mairie centrale il y a quelques années, et même à l'initiative de Madame Hidalgo, je propose que le vœu soit amendé de la manière suivante, par rapport au dispositif initial :

« Conscient de l'importance de lutter fermement contre toutes les formes de dérives sectaires, le Conseil du 15^{ème} arrondissement demande au Maire de Paris d'associer les vingt arrondissements à la cellule de vigilance parisienne et de mener, en coopération avec les partenaires institutionnels ayant vocation à lutter contre les sectes et les dérives sectaires de certaines organisations, une campagne globale de communication et de sensibilisation à destination de l'ensemble des Parisiens. »

Voilà les conditions auxquelles je propose de voter ce vœu.

Donc il s'agit d'un vœu au Maire d'arrondissement, que je propose de transférer au Maire de Paris puisque tous les textes et les organismes qui existent évoquent la compétence qui est la sienne là-dessus, Président du Conseil Général. Y a-t-il des interventions sur ce vœu ?

Nous allons voter sur le principe de transférer ce vœu au Maire de Paris.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

Nous allons maintenant voter ce vœu ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

QUESTIONS

Maintenant nous allons passer à la partie QUESTIONS de notre ordre du jour.

Il y a cinq questions posées par la Gauche, et vous connaissez la procédure de notre règlement intérieur : le Maire lit la question et donne sa réponse ou un Adjoint est chargé de donner la réponse.

17. Question du groupe La Gauche au Maire du 15^{em} arrondissement relative à la vitesse des véhicules du centre de tri François-Bonvin.

« Depuis plusieurs mois les riverains du quartier Cambronne-Lecourbe sont interpellés par la vitesse excessive à laquelle circule un grand nombre des conducteurs des véhicules du centre de tri de la poste située rue François-Bonvin.

Etant donné la dangerosité du secteur qui comprend notamment des écoles et collèges situés rue Miollis et rue Blomet, il apparaît comme nécessaire que cessent le plus rapidement possible ces pratiques dangereuses et qui pourraient accoucher d'un drame. Cette question a été évoquée au CICA consacré à la sécurité routière mais n'a pour le moment malheureusement pas été réglée.

Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico et Philippe Mouricou demandent ainsi au Maire du 15^{ème} ce qu'il compte faire et quelles initiatives il compte prendre afin de remédier à cette situation inacceptable. »

Monsieur le Maire : Madame Anne-Charlotte Buffeteau, l'Adjointe de quartier va répondre à cette question.

Anne-Charlotte Buffeteau : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe la Gauche a bien voulu attirer l'attention de l'équipe municipale sur le problème de la vitesse excessive des camions de la Poste dans la rue François Bonvin. Soyez assurés que nous sommes bien conscients du problème.

Monsieur le Maire, Monsieur Martinez, Adjoint chargé de la tranquillité publique, Monsieur Lefebvre, Adjoint chargé des déplacements et de la voirie, Madame Poirault-Gauvin, Conseiller de Paris et moi-même avons saisi par diverses interventions les services de la voirie, le commissariat et la direction du bureau de poste afin de leur signaler ce problème et de trouver ensemble une solution.

En préalable, je souhaite avant tout porter à votre connaissance le fait que le centre François Bonvin n'est plus une plate forme de tri depuis fin 2008, celle-ci ayant été transférée à Wissous dans l'Essonne. Le trafic diminue donc, depuis, de manière substantielle. Il n'en demeure pas moins que dans le cadre d'un entretien avec le Président de la Poste, le Maire lui a demandé personnellement de bien vouloir veiller à ce que les agents portent un effort sur le respect des règles de circulation et de prudence et ce, afin de concilier les contraintes inhérentes aux activités de la Poste et le confort des riverains.

Dans le même temps, avec les services de la voirie, nous sommes en train d'étudier l'installation de coussins berlinois dans la rue François Bonvin. Bien sûr, dans le cadre du Conseil de quartier Cambronne/Garibaldi, nous restons vigilants à l'évolution rapide du dossier.

Monsieur le Maire : Très bien, très bonne réponse. Effectivement, je crois que cette réponse se suffit à elle-même.

Nous allons passer maintenant à la question N° 18.

18. Question du groupe La Gauche au Maire du 15^{ème} arrondissement relative à la participation citoyenne des jeunes de notre arrondissement.

« Monsieur le Maire, comment allez-vous encourager la participation des jeunes aux Conseils de quartier de notre arrondissement ? »

Monsieur le Maire : Voilà une très bonne question d'ailleurs.

Il faut, me semble-t-il, appréhender la démocratie locale dans sa globalité et ne pas s'appuyer sur un seul outil, en se polarisant sur les Conseils de quartier.

Les efforts portant sur la participation des jeunes aux instances démocratiques locales se situent à deux niveaux : d'abord l'information, ensuite la mise en œuvre et le mode de fonctionnement de ces instances.

Je voudrais tout d'abord vous rappeler que nous avons mobilisé des moyens d'information très importants, sinon considérables, pour renouveler les Conseils du quartier au printemps dernier. Nous avons été en quelque sorte précurseurs dans ces renouvellements puisqu'une majorité d'arrondissements a procédé de la sorte après l'été et l'a fait de manière presque confidentielle pour certains d'entre eux. Je rappelle que nous sommes aussi l'arrondissement avec le plus grand nombre de Conseils de quartier, ce qui n'est pas une mince affaire et qui requiert une organisation très importante.

Nous nous sommes efforcés de mobiliser toutes les bonnes volontés. Nous avons ainsi inséré un cahier spécial « Conseils de Quartier » de quatre pages dans Info Quinze, le journal de la Mairie qui est diffusé à 140.000 exemplaires et qui couvre la quasi-totalité des foyers de l'arrondissement. Nous avons également, comme nous le faisons désormais chaque trimestre, diffusé 50.000 flyers dans les boîtes aux lettres, intégré un bandeau sur le site Internet de la Mairie et utilisé les panneaux lumineux installés dans les rues.

Je pense que nous pouvons difficilement faire plus, en fonction des moyens qui nous sont alloués, pour faire connaître les Conseils de quartier et mobiliser toutes les couches de la population, les plus jeunes comme les plus anciens de nos concitoyens. Si les premiers ont été peu nombreux à se porter candidats, c'est donc plus par choix que par manque d'information. Sur les 240 Conseillers de quartier, seule une dizaine a moins de 30 ans, un ratio que l'on retrouve d'ailleurs dans les autres arrondissements.

Alors, naturellement, cet état de fait ne me satisfait pas, mais je relève que même l'adjoint au Maire de Paris compétent, Monsieur Bouakkaz, n'a émis aucune proposition, qu'on aurait étudiée avec intérêt, pour intéresser davantage les jeunes aux Conseils de quartier. Il est vrai que la matière est difficile. Mais il faut peut-être aujourd'hui s'interroger quand même sur le rôle et l'organisation de ces Conseils de quartier, poser carrément la question de savoir si la désaffection d'une partie du public et notamment des jeunes n'est pas due au manque de réalisations concrètes et de suivi et à la lenteur des projets qui peuvent démobiliser un certain nombre de jeunes.

Je compte en tout cas sur l'audace et la créativité des Conseils de quartier actuels pour séduire les jeunes du 15^e et les inciter à se porter candidats plus nombreux lors du prochain renouvellement, puisque nous allons avoir un renouvellement à mi-mandat. Les premiers projets d'investissement, dont j'ai connaissance, tout comme les animations qui sont en cours de préparation pourraient donner une image assez novatrice et dynamique des Conseils de quartier.

Je rappelle qu'ils sont maîtres de leur ordre du jour, donc ce n'est pas à nous de leur imposer quoi que ce soit mais on peut les inciter à traiter parfois des questions intéressant la jeunesse, même si leur vocation n'est pas générationnelle.

Je compte surtout profiter de l'impact de la création du Conseil local de la Jeunesse, qui sera bientôt mis en place dès que la Mairie de Paris nous aura assurés du déblocage des crédits nécessaires au recrutement d'un animateur jeunesse, et proposerai d'ailleurs que soit inscrit à l'ordre du jour d'une de ses premières réunions le renforcement des outils de la démocratie locale et la participation des jeunes à la vie citoyenne. Je pense que les jeunes, eux-mêmes, pourraient avoir des idées sur le renouveau de ces Conseils de quartier et dire comment ces Conseils de quartier seraient de nature à les intéresser davantage.

Je pense aussi que nous pourrions sans doute mobiliser les lycées et nous intéresser sérieusement aux sites que les jeunes ont l'habitude de fréquenter, je pense aux stades, aux gymnases, aux bibliothèques, aux antennes jeunes, aux centres d'animation, pour renforcer la communication autour des Conseils de quartier.

J'envisage également de mobiliser à court terme les clubs de prévention de l'arrondissement, qui sont des relais essentiels auprès de jeunes désocialisés ou en situation d'échec scolaire, pour apporter un sang neuf à nos instances de démocratie locale.

Je voudrais pour terminer, le dire devant notre Conseil, que la benjamine de notre Conseil d'arrondissement, qui vient de s'exprimer sur la question précédente, avec beaucoup de talent, Anne-Charlotte Buffeteau, est aussi la présidente de deux Conseils de quartier, ce qui n'est pas, me semble-t-il, le moindre des symboles en ce qui concerne les responsabilités confiées à la jeunesse dans cet arrondissement. On peut l'applaudir.

Voilà la réponse du Maire du 15^{ème} à cette question.

Maintenant nous allons passer à la question 19.

19. Question du groupe La Gauche au Maire du 15^{ème} arrondissement relative à l'attribution des places en crèche.

Je vais lire cette question à laquelle va répondre l'Adjointe compétente.

« La commission d'attribution de places en crèches doit statutairement se réunir en Septembre, Janvier, et Mai.

Le 15 janvier 2009, un courrier de l'adjointe en charge de la petite enfance listait l'admission de 36 enfants dans des crèches après l'approbation du Maire, Monsieur Philippe Goujon, sans que cette liste ait été soumise à l'avis de la commission compétente.

De plus, le courrier mentionnait l'annulation de la commission devant se tenir en janvier en raison « d'une insuffisance de places à pourvoir ».

Les élus du groupe La Gauche interrogent donc le Maire du 15^{ème} sur les raisons de la non consultation de la commission. Aussi, ils souhaitent savoir sur quels critères ces places ont été attribuées. »

Monsieur le Maire : La parole est à Madame Malassis.

Françoise Malassis : Merci Monsieur le Maire. Effectivement si cette question a pu être posée, c'est grâce à la volonté de transparence, voulue par Philippe Goujon, qui a décidé la création d'une commission pluraliste d'attribution des places de crèches dont le principe et le règlement ont été adoptés par notre Conseil.

Certes, cette commission ne s'est pas réunie en janvier, comme je l'ai écrit à Madame Bessis, en raison de l'insuffisance de places à proposer, une dizaine environ pour le mois de janvier. Mais pour être tout à fait transparente, j'ai voulu l'informer que 36 enfants avaient été admis entre le mois de novembre et le 12 janvier dont toutes les candidatures m'avaient été soumises par les directrices de crèches et qui étaient en liste d'attente dans leur établissement. J'ai là la preuve que les directrices de crèches m'ont sollicitée et m'ont donné les candidatures.

Le règlement intérieur de la Mairie de Paris stipule que trois réunions doivent se tenir dans l'année mais dans l'intervalle il n'est pas possible d'attendre la commission suivante pour admettre des enfants alors que les parents sont le plus souvent dans une situation extrêmement critique. Cette commission était d'actualité à l'époque où les directrices d'écoles organisaient une entrée en classe en janvier, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

J'ajoute que les directrices de crèches respectent scrupuleusement les consignes qui leur sont données par la Mairie de Paris de ne laisser aucun berceau inoccupé., la caisse d'allocation familiale ayant fait savoir qu'elle supprimerait les subventions si tel était le cas et celle-ci étant en mesure d'organiser des contrôles inopinés. Aussi, à chaque fois qu'un enfant quitte un établissement, elles proposent immédiatement une autre candidature.

L'article 9 du règlement intérieur de la Mairie de Paris stipule que la commission établit une liste d'attente, et je peux vous assurer que cette liste est conséquente, destinée à permettre l'admission d'enfants en cas de désistement d'une famille et en cas de libération de place entre deux commissions. C'est pourquoi ces 36 admissions ont été acceptées par le Maire de l'arrondissement. En effet, il manque encore des centaines de places dans l'arrondissement pour satisfaire une demande toujours plus forte, dont nous avons d'ailleurs, avec le Maire, demandé la création à la Mairie de Paris.

Pour information, 218 demandes d'admission ont été déposées au mois de janvier, 214 en février, soit un total de 1134 depuis octobre dernier, date à laquelle a eu lieu l'ouverture du bureau mis à la disposition des familles par le Maire de l'arrondissement, pour les inscriptions en crèche.

Comme il ne serait pas convenable de priver les parents qui attendent une admission jusqu'à la prochaine commission qui aura lieu en mai et qui a essentiellement pour but de préparer la rentrée de septembre, et cette situation n'étant pas satisfaisante, nous avons décidé avec le Maire et les directrices de crèche de proposer à notre Conseil de consulter par mail les membres de la commission dans l'intervalle de celle-ci.

Enfin, les critères d'admission sont ceux définis dans le règlement intérieur pour des candidatures qui sont proposées par les responsables de crèche, je les rappelle ici :

- Les parents, ou l'un des deux parents, doivent résider dans l'arrondissement,
- Les parents, ou le parent, en cas de foyer mono parental, doivent être en activité, en formation professionnelle, étudiants ou demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

Une observation pour terminer. Il serait plus judicieux, je crois, d'unir nos efforts pour que, par exemple, nous demandions ensemble -ils sont absents, ils ne pourront pas profiter de cette demande- à la SEMPARISEINE l'ouverture rapide de la crèche Boucicaut qui accuse un retard de plus d'une année ; Madame Claire de Clermont-Tonnerre tout à l'heure a rallongé un petit peu les délais puisqu'elle m'a annoncé que ce ne serait pas avant le deuxième semestre 2009, ou bien que nous aboutissions à l'implantation de nouvelles structures compte tenu des besoins à satisfaire dans l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup pour cette réponse très complète et je crois que chacun peut constater que, évidemment en fonction des réglementations et en fonction des demandes elles-mêmes de la Mairie de Paris, nous avons eu raison d'attribuer ces 36 places de crèche même si une procédure nouvelle, plus satisfaisante, va être mise en place à partir de maintenant.

Nous allons passer maintenant à la question N° 20.

20. Question du groupe La Gauche au Maire du 15^{ème} arrondissement relative à la situation dans le quartier Duplex.

Je lis donc la question de la Gauche.

« La Mairie de Paris a pris la mesure de la gravité du drame qui s'est produit en décembre dernier lors de la mort du jeune Demba Touré. Dès le lendemain de ce tragique événement, un comité de veille et d'action, qui s'est déjà réuni deux fois, présidé par la Première Adjointe au Maire de Paris et l'Adjoint au Maire chargé de la sécurité, a été mis en place. Il a arrêté un certain nombre de mesures en faveur de la prévention et de la sécurité dans le quartier Duplex dont certaines sont déjà effectives.

Nous souhaitons évoquer en Conseil d'arrondissement la colère de nombreux habitants du quartier, telle qu'ils nous l'ont exprimée, à la suite d'articles de presse récents qui les ont profondément troublés par leur contenu alarmiste. L'un évoque « la paix du 15^{ème} troublée par ses bandes », un autre « un supermarché saccagé par des jeunes cagoulés et armés de barres de fers ». La réalité n'est pas celle-ci et nous regrettons que des informations erronées et dramatiques aient pu être publiées.

Nul ne doit sous-estimer les tensions et les difficultés d'ordre public qui règnent dans le quartier. Mais, présenter Duplex comme une zone où règne la violence revient à stigmatiser les jeunes qui y vivent et à inquiéter tous ses habitants. Il est temps d'apaiser les tensions et de renouer le dialogue avec tous les habitants du quartier.

C'est pourquoi les élus du groupe La Gauche demandent au Maire du 15^e arrondissement quelles initiatives il compte prendre dans le cadre de ses compétences afin que se noue un dialogue entre toutes les composantes de la population et en particulier les jeunes et la police. »

Monsieur le Maire : Je vais donc lire la réponse qui est destinée à la Gauche pour cette question.

Le drame qui a frappé le quartier Duplex et, plus largement, l'ensemble des habitants du 15^{ème} a provoqué une profonde émotion, très légitime, et j'en profite pour remercier tous les élus, particulièrement les Adjointes et Conseillers de Paris concernés qui ont été durant ces dernières semaines délicates auprès de la population, comme les associations et les autres acteurs de terrain.

Sans revenir sur les conséquences de cet événement tragique, force est de reconnaître que l'immobilisme de la plupart des acteurs institutionnels, sous la précédente mandature, n'a fait que renforcer le sentiment d'abandon et d'exaspération ressenti par les habitants, en laissant les choses se dégrader et ce, malgré les appels pressants du Conseil de quartier notamment, et de sa présidente Géraldine Poirault-Gauvin, qui est présente dans cette assemblée ce soir.

Je ne reviendrai pas sur toutes les mesures présentées par la Mairie de Paris, et dont nous attendons la mise en œuvre avec impatience, des mesures ont été annoncées, nous attendons leur mise en œuvre, en espérant y être associés, comme pour la recherche d'un local associatif ou d'un terrain de sport -on ne comprendrait pas que la Mairie du 15^{ème} ne soit pas associée à cette recherche- ni sur les mesures de sécurisation relevant de la Préfecture de Police, comme le renforcement des effectifs et des patrouilles ou l'implantation de caméras.

Je répondrai donc directement à la question dans laquelle la Gauche me demande quelles initiatives je compte prendre dans le cadre de mes compétences pour renouer le dialogue entre la population, les jeunes plus spécifiquement, et la police. La Gauche aurait pu aussi me demander quelles initiatives j'ai déjà prises puisque, elle devrait le savoir, je suis loin d'être resté inactif, c'est un euphémisme, depuis le drame du 18 décembre.

Contrairement à ce que semble indiquer la question, ce drame n'est pas seulement la résultante d'un antagonisme qui pourrait exister entre, d'un côté, la population et les jeunes et, de l'autre côté, la police. Les choses malheureusement ne sont pas aussi simples.

En dehors même de la présence multi-hebdomadaire sur place, non seulement de moi-même, mais de plusieurs Adjointes auprès des habitants, des associations, des commerçants, des divers acteurs institutionnels et responsables d'équipements publics avec lesquels j'ai travaillé pour améliorer la situation sur le terrain -j'évoquais le jardin, le local et le terrain de sport-, une réunion d'information et de concertation a eu lieu en Mairie du 15^{ème} le 20 janvier avec tous les partenaires administratifs et associatifs concernés et la population pour faire le point sur les mesures prises ou à prendre dans le domaine de la sécurité, de la prévention, de l'action sociale, du soutien scolaire, de la recherche d'emploi et de la formation professionnelle, des loisirs, de la culture et du lien social, avec même d'ailleurs, vous vous en souvenez, la proposition qui a été acceptée à l'époque, d'une fête de quartier et aussi d'une exposition culturelle sur place.

J'en profite pour rendre hommage aux associations qui se sont constituées ou sont intervenues dans un esprit pacificateur, comme aux multiples initiatives individuelles que cette situation a finalement suscitées. Tous ont joué un rôle essentiel pour le retour au calme. Et même s'il subsiste des tensions, des peurs même, la situation est apaisée.

C'est pourquoi, j'ai regretté, comme l'ensemble des élus ici présents, comme la Gauche, les articles publiés récemment dans lesquels je n'ai pas reconnu le quartier Duplex -et je parle sous contrôle de l'Adjoint compétent Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque-faussement présenté comme une zone de non-droit. Je pense simplement que cette question s'adresse davantage à ces organes de presse, qui ont publié ces journaux sous leur propre responsabilité, qu'au Maire du 15^{ème} ou à tout autre élu d'ailleurs.

La restauration de l'image néanmoins dégradée de ce quartier est une priorité que, j'imagine, nous poursuivons tous et cela nécessitera des efforts partagés de tous ceux qui peuvent y contribuer au-delà même du dialogue entre les jeunes et la police -qui est très suivi par mon Adjoint Hubert Martinez notamment- mais qui n'est qu'une partie du problème, car n'oublions pas que parmi ces jeunes -et je ne fais pas d'amalgame, je tiens à le souligner- il y a aussi des délinquants qui relèvent eux d'un traitement policier et judiciaire.

Mais je veux répondre complètement et spécifiquement à la question, particulièrement pour les rapports police - jeunesse dans ce quartier.

Il se trouve que justement, pendant les vacances scolaires de février, trois manifestations destinées aux jeunes en difficulté d'insertion ont été organisées à ma demande et avec nos collègues compétents, les Adjointes ici présents, en partenariat avec la Préfecture de Police, la Préfecture de Paris et la Mairie de Paris, dans le cadre du dispositif Ville - Vie - Vacances mis en œuvre par la Préfecture de Police.

Un concert citoyen a d'abord été interprété par la musique des gardiens de la paix dans la salle des fêtes de la Mairie du 15^e le 18 février, en présence d'environ 130 jeunes, avec, pour toile de fond, une leçon de citoyenneté.

Un tournoi de football s'est déroulé au gymnase Dupleix le 20 février. C'est d'ailleurs l'équipe de Dupleix qui a gagné par rapport aux équipes qui étaient toutes en lice et je les en félicite.

J'ai fait également ouvrir tous les jours les gymnases Burgard et Cévennes. Une représentation théâtrale, suivie d'un débat, a été donnée dans la salle de spectacles de la paroisse Saint-Léon, que je remercie de son soutien ainsi que le Père Lefevre Pontalis, le 23 février, pour sensibiliser les jeunes à la violence scolaire. J'ai assisté moi-même à cette représentation théâtrale qui était extrêmement adaptée au public des 150 jeunes présents. Un débat s'est ensuite engagé entre les comédiens et les jeunes avec la participation d'un policier animateur.

Compte tenu du succès de ces opérations, j'ai demandé aux responsables de reconduire le dispositif Ville - Vie - Vacances avec un soutien très appuyé de la Préfecture de Police, ce que me confirme mon Adjoint Hubert Martinez.

Trois nouvelles manifestations sportives et culturelles, sur lesquelles nous sommes en train de travailler, se dérouleront donc entre le 11 et le 26 avril prochains.

Je mettrai à la disposition de la Préfecture de Police un site dédié, en l'occurrence un gymnase de l'arrondissement, qui permettra d'accueillir tout au long des vacances de Pâques plusieurs centaines de jeunes de tous âges qui pourront bénéficier en collaboration avec les deux clubs de prévention que compte notre arrondissement, et qui sont en pleine restructuration actuellement, d'un encadrement social et sportif de qualité.

Ce même dispositif sera naturellement reconduit cet été ainsi que pour toutes les petites vacances, dorénavant et dans l'ensemble du 15^{ème}, ce à quoi a été particulièrement attentif le Député du sud de l'arrondissement, Jean-François Lamour.

Si la coopération entreprise avec la Préfecture de Police, la Préfecture de Paris et la Mairie de Paris est essentielle, elle ne doit cependant pas occulter les autres initiatives prises en faveur des jeunes.

Pour revenir un peu sur le passé, j'ai obtenu de l'Adjoint au Maire de Paris chargé des sports, que je remercie publiquement pour sa diligence, l'ouverture en urgence, dès le mardi 23 décembre -donc quelques jours seulement après le drame- et pour toute la durée des vacances de Noël, du gymnase Dupleix au bénéfice d'une centaine de jeunes du secteur Dupleix et de Balard, le gymnase Cévennes ayant malheureusement été fermé pour des raisons techniques par la DJS.

Cette ouverture a été rendue possible grâce au dévouement des éducateurs sportifs de la direction centrale de la Mairie de Paris et des trois éducateurs de rue que le club de prévention TVAS 15, qui a depuis été repris par l'ANEF, a bien voulu mettre à la disposition de la Mairie du 15^e. Ils ont été très présents en cette période délicate et très impliqués auprès des jeunes, comme j'ai pu le constater encore vendredi dernier en les accompagnant, auprès des jeunes de Falguière et des Périchaux, qui faisaient un tournoi de football -ils étaient environ 60- au gymnase Burgard.

Toujours dans le domaine sportif, j'ai saisi Monsieur Vuillermoz le 23 janvier pour lui indiquer que la quasi-totalité des créneaux horaires des équipements sportifs du 15^e étaient déjà attribués, ce qui nous amène à refuser chaque année des créneaux à une vingtaine d'associations, comme l'avait souligné Jérôme Loriau, l'Adjoint compétent, dans sa réponse à un vœu. Je lui ai donc demandé de mettre en œuvre les moyens humains à même de satisfaire la demande de ces associations qui porte globalement sur la mise à disposition d'une soixantaine d'heures supplémentaires dans les gymnases Saint-Lambert, Croix-Nivert, Sablonnière, Olivier de Serres, Rigoulot, Keller et Dupleix.

Vendredi dernier, je tiens à vous l'annoncer ce soir, Monsieur Vuillermoz a répondu favorablement à l'essentiel des requêtes que j'avais formulées en terme d'ouverture de créneaux. Il a également admis qu'il était nécessaire que soient ouverts en permanence, pendant les petites vacances, les gymnases Dupleix, Cévennes, Burgard et la Plaine sur lesquels j'affecterai environ la moitié des créneaux au profit des jeunes des clubs de prévention.

Pour ce qui est des décisions ressortant de la Mairie de Paris, j'ai précisé à Monsieur Vuillermoz qu'il me semblait essentiel que soit engagée sans tarder l'étude de l'implantation de cet espace sportif multifonctions, un temps prévu sur le boulevard de Grenelle, avant d'être remplacé in extremis -et l'Adjointe de quartier Géraldine Poirault-Gauvin s'en souvient- par une station Velib'.

Je lui ai rappelé qu'il était envisageable d'aménager cet équipement sous le métro aérien, comme l'avait décidé le Conseil de quartier, qu'elle animait en son temps.

La Mairie du 15^e apporte son soutien à de multiples acteurs associatifs locaux plus ou moins récents, tels que Jeunes Insertion XV, qui prodigue un entraînement sportif à une cinquantaine de jeunes de quartiers sensibles de l'arrondissement dont, naturellement, Dupleix. Outre l'octroi récent d'une subvention accordée par l'Etat à cette association, à notre demande, nous avons également attribué un premier créneau dans le gymnase de la Plaine le samedi soir de 18h30 à 20h30, puis un second de 20h30 à 22h30 qui permet ainsi d'accueillir plus de jeunes.

J'ai également décidé d'acquérir, sur l'Etat Spécial d'Arrondissement, qui pourtant vous le savez est en baisse, des équipements qui pourront être mis à disposition de cette dynamique association.

Cet exemple, parmi d'autres, pour vous faire prendre conscience du fait que les jeunes sont une de nos priorités, comme l'est d'ailleurs la création du Conseil local de la Jeunesse, suspendue à la décision de la Mairie de Paris de débloquer les fonds nécessaires au recrutement d'un animateur, ce que l'on nous a promis pour juillet prochain. Je ne doute pas que ce Conseil saura émettre aussi des idées utiles.

Dernier point, pour ne pas allonger les débats, vous en serez tous d'accord, mes chers collègues : le club de prévention destiné à remplacer l'association JCLT, je le dis plus spécialement pour le Député de la circonscription, qui couvrirait l'ouest du 15^e et qui a été dissout tout récemment, a été désigné jeudi dernier, d'un commun accord entre Madame El Khomry, Adjointe au Maire de Paris chargée de la prévention spécialisée, et moi-même, après audition des associations candidates. Il s'agit de l'association Arc 75 -que sans doute beaucoup connaissent, et notamment Jean-François Lamour, dont il apprécie l'action- qui couvrira les secteurs dévolus à JCLT auxquels s'ajoutera le secteur Dupleix sur lequel seront affectés 1 à 2 éducateurs en fonction des périodes. Je suis de ce point de vue pleinement satisfait de cette bonne coopération entre la Mairie de Paris et la Mairie du 15^e arrondissement qui démontre que lorsque l'on place l'intérêt commun au-dessus des contingences politiques, tout devient possible !

J'interprète ces applaudissements comme un bis, donc j'ajouterais quand même que si j'ai été un peu long, et je vous prie de bien vouloir m'en excuser, c'est que nous avons sur le quartier Dupleix vraiment un devoir absolu de remettre les choses au calme, d'être très, très proches des habitants. Nous sommes allés voir, avec quelques uns de mes collègues, tout récemment encore, la famille Tourné. Nous sommes allés voir le responsable du G20 qui avait été victime d'une intrusion d'une bande dans son établissement.

Donc, pour ceux qui ont des responsabilités en liaison avec ce quartier et les problèmes qui y existent, je vous demande vraiment de faire le maximum pour y être le plus souvent possible, au côté d'une population qui est inquiète et nous devons tout faire pour restaurer l'image de ce quartier. Je remercie la Gauche de m'avoir permis de finalement évoquer tout ce que nous faisons depuis deux mois maintenant pour ce quartier. Nous attendons bien sûr que les mesures annoncées publiquement par le Maire de Paris et sa Première Adjointe soient mises en œuvre. Je vous remercie.

Maintenant nous allons passer à la dernière question posée par la Gauche.

21. Question du groupe La Gauche au Maire du 15^{ème} arrondissement relative aux pouvoirs de la Mairie du 15^{ème} arrondissement sur les écoles élémentaires.

Je lis la question et Madame Malherbe fera la réponse.

« Vous ne pouvez être sans le savoir, Monsieur le Maire, les différentes réformes entreprises par le Ministre de l'Education Nationale, Xavier Darcos, sont sujettes à une contestation sur l'ensemble du territoire français.

A ce titre, et nous nous en félicitons, le 15^{ème} arrondissement ne fait pas exception : les enseignants comme les parents d'élèves sont chaque fois plus nombreux à se mobiliser face à ce qui s'apparente à une véritable casse de l'école publique.

Si le 15^{ème} arrondissement est donc en phase avec une contestation nationale, nous avons été néanmoins choqués d'apprendre que Madame Jacqueline Malherbe, votre Adjointe en charge de l'enseignement primaire et des activités péri-scolaires, n'entendait pas respecter l'expression démocratique de ce mouvement.

Celles et ceux qui, comme nous, vivent dans le 15^{ème} arrondissement savent que l'école élémentaire de la rue Miollis a placé, il y a plus d'un mois, une banderole sur sa façade afin d'exprimer son opposition aux réformes du Ministre de l'Education Nationale. Cette fronde affichée n'a pas été du goût de votre Adjointe qui a contacté l'équipe enseignante pour les sommer de décrocher cette banderole. Elle n'en avait tout simplement pas le droit, pas plus que vous, Monsieur le Maire.

Juridiquement, seul le Maire de Paris fait figure de propriétaire des écoles élémentaires parisiennes et seul, lui, dispose du pouvoir de police sur les bâtiments publics. Vous n'avez dès lors qu'un pouvoir de gestion et d'avis, et à la lumière de cet incident, nous ne pouvons qu'en être heureux.

Les élus du groupe La Gauche souhaitent donc savoir quel motif a pu justifier un tel comportement aussi illégitime qu'illégal. Plus encore, nous aimerions savoir si ce type de pression fait partie d'une volonté plus large de réduire le 15^{ème} arrondissement à un simple laboratoire d'essai des mesures du gouvernement français. »

Monsieur le Maire : Impressionnant ! Je vais passer la parole à Madame Malherbe pour la réponse.

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire, chers collègues, je serai plus brève que mon prédécesseur.

Monsieur le Maire : Vous faites comme vous l'entendez. J'ai rappelé l'article 18, selon lequel le Maire et les Adjointes peuvent intervenir à tout moment sans limitation de durée de leurs interventions.

Jacqueline Malherbe : Je réponds à la Gauche, même si elle est fantomatique ce soir. Je voudrais d'abord revenir sur certains termes de la question, qui frôlent la diffamation, il est temps que nous en parlions nous aussi.

Lorsque vous dites, je cite : « cette fronde n'a pas été du goût de votre Adjointe », comme si je cherchais à faire preuve d'autoritarisme et me sentais personnellement visée par cette banderole et que vous n'hésitez pas à employer le mot, je cite : « illégitime » qui met en cause ma moralité. Vous me supposez des intentions, chère Gauche, que je n'ai pas puisque je me contente de remplir la fonction pour laquelle j'ai été élue. Cela étant précisé, je vais maintenant répondre.

Plusieurs personnes se sont inquiétées du risque que cette banderole, visiblement mal attachée, ne se décroche et ne vienne s'effondrer sur les passants, les enfants, les parents d'élèves ou les voitures. Il est légitime que nous, Mairie du 15^{ème}, nous nous soucions de la sécurité des habitants de notre arrondissement. En outre, s'il est vrai que les écoles ne sont pas de notre ressort direct, il est néanmoins certain qu'une école est un bâtiment public dont, légitimement, nous devons protéger la neutralité politique conformément aux règles républicaines. Toutes convictions et revendications, si respectables qu'elles soient, ne peuvent en conséquence y être affichées sans déroger à cette neutralité dont nous avons l'obligation d'être garants. L'école est un bien sanctuarisé qu'on ne peut transformer en tribune et dont les murs ne peuvent servir de support à toute manifestation partisane.

Pour moi, j'ai, conformément à la mission qui m'était confiée, demandé par courriel au directeur de l'école Miollis et non pas sommé l'équipe enseignante, comme vous le dites, de se mettre en conformité avec la loi et cela, sans prendre position sur le combat mené ni tenir compte de mon opinion personnelle sur la politique scolaire du ministère comme vous l'insinuez.

Vous préconisez le respect de la loi. Sur ce point, au moins, nous sommes d'accord à condition que chacun le mette en pratique.

Monsieur le Maire : Vous avez pu constater, mes chers collègues, qu'il y avait eu une tentative de déstabilisation de ce Conseil mais nous continuerons à gérer les affaires du 15^{ème} et ceux qui ne veulent pas les gérer, ils ne sont pas obligés de siéger même si c'est regrettable pour la démocratie.

Vous avez bien vu qu'il y a eu des mises en cause des uns et des autres et que nous avons gardé notre sang froid, que surtout nous avons pu délibérer régulièrement pour traiter les affaires des habitants du 15^{ème}. Mais dans les questions qui ont été posées par la Gauche, il ne vous aura pas échappé non plus que la Gauche a semblé considérer, dans au moins deux de ses questions, dont le caractère évidemment politicien n'aura échappé à personne, bien sûr, que le Maire du 15^{ème} se trouverait tout à coup compétent dans la lutte contre les sectes ou encore pour les relations police - jeunesse mais pas pour les écoles primaires qui sont pourtant, elles, des équipements transférés.

Ce qui prouve bien que la décentralisation à la mode Delanoë, comme il est dit dans la question, d'ailleurs, la gestion, la vie, etc, n'existent que dans les discours. Peut-être effectivement sommes-nous tout juste bons, comme c'est évoqué dans la question, à réparer les carreaux cassés et à repeindre les salles de classes, avec d'ailleurs des crédits en baisse.

En revanche, il ne vous aura pas échappé que c'est, évidemment, de la compétence de la Mairie de Paris et particulièrement de sa Première Adjointe, d'organiser dans les écoles la contestation à la politique scolaire, menée par un Gouvernement légitime. Je n'avais pourtant pas lu cela dans les articles de la loi PML mais ça a dû m'échapper !

Ce qui choque la Gauche, et ce que je trouve absolument extraordinaire, ce ne sont pas les appels à l'occupation des écoles, ni à la non application des directives du ministère de l'éducation nationale, comme l'évaluation des élèves ou les nouveaux programmes, relayés d'ailleurs par les moyens de la Mairie de Paris mais la demande du retrait d'une banderole appelant carrément à la désobéissance civile au fronton d'une école de la République qui devrait être, comme l'a dit l'Adjointe, sanctuarisée et épargnée par les joutes politiques. Enfin la population du 15^{ème} appréciera.

En tout cas pour rassurer nos collègues de gauche, je dois dire que mon Adjointe n'a pas beaucoup d'influence parce que la banderole y est toujours, au risque d'ailleurs de se détacher et de provoquer un accident, dont le Maire de Paris serait d'ailleurs responsable, puisque c'est lui qui assume la responsabilité.

Enfin, la Gauche, dans sa question, évoque un comportement aussi illégitime qu'illégal. On nous traite de hors la loi finalement et ça ce n'est pas une injure ! Mais la Gauche se ferait maintenant juge de l'application de la loi.

Je citerai simplement pour mémoire, comme le rappelle à juste titre Jean-François Lamour, que c'est le Maire de Paris et personne d'autre qui vient d'être condamné, et très sévèrement, par le Tribunal Administratif de Paris, pour refus d'application du service minimum d'accueil dans les écoles et en raison notamment, mes chers collègues, je ne sais pas si vous avez tous lu la décision du Tribunal, des déclarations pour le moins provocatrices, hasardeuses et imprudentes de deux de ses Adjoints, cités nommément par les juges, Monsieur Cherki et Madame Hidalgo.

Voilà ce que je voulais vous dire pour rétablir l'équilibre entre les affirmations péremptoires et la réalité juridique.

Mes chers collègues, même si nous avons beaucoup de plaisir à être ensemble, le plus tard possible, nous allons devoir nous séparer, à regret bien sûr et donc je déclare notre séance levée.

Le Maire du 15^{ème} arrondissement

**Philippe GOUJON
Député de Paris**